



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030

BEAUMONT-SUR-OISE & PERSAN

2024-2030

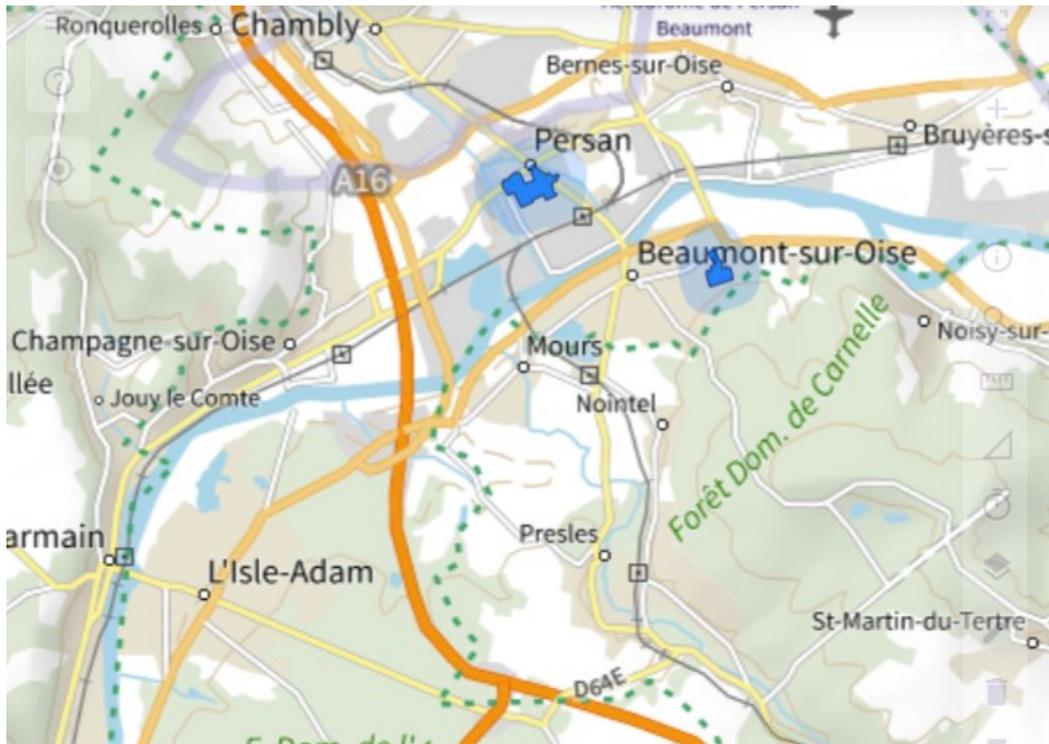


TABLE DES MATIÈRES

I. LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DU TERRITOIRE DU HAUT VAL D'OISE.....	4
1) Un nouveau contrat pour la politique de la ville : le contrat d'engagements quartiers 2030.....	4
A). <i>Un nouveau contrat pour quels besoins ?</i>	4
B). <i>Le Contrat Engagement Quartiers 2030</i>	4
2) Présentation du territoire des quartiers prioritaires.....	5
A). <i>Un territoire "rurbain" à l'extrémité de la région Ile de France</i>	5
B). <i>De fortes disparités de revenus des ménages</i>	6
C). <i>Un territoire plus ou moins en difficulté sur le plan de l'emploi selon les villes</i>	6
D). <i>Une vigilance accrue sur la santé et le handicap</i>	7
3) L'élaboration du contrat 2024 – 2030 : une procédure s'inscrivant dans la durée.....	7
A). <i>Retour sur l'histoire de la politique de la ville sur le territoire du Haut Val d'Oise</i>	7
B). <i>Les différentes phases de travaux en perspectives du contrat</i>	8
C). <i>Les nouvelles priorités identifiées</i>	9
4) Les moyens d'intervention de la politique de la ville sur le territoire.....	9
A). <i>Une géographie prioritaire actualisée</i>	9
B). <i>Le renouvellement du cadre national</i>	10
II. DES OBJECTIFS CLAIRS POUR TENDRE VERS UNE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SUR LE TERRITOIRE.....	11
1) Cinq enjeux prioritaires pour nos quartiers.....	11
2) Une stratégie commune pour des déclinaisons opérationnelles locales.....	11
III. DES QUARTIERS EN PROJET.....	14
1) Boyenval à Beaumont-sur-Oise : Du Quartier de Veille Active au Quartier Prioritaire.....	14
A). <i>Présentation de la population du quartier</i>	15
B). <i>Description de la constitution des ménages sur le quartier</i>	18
C). <i>Qualité de l'habitat et typologie des logements</i>	19
D). <i>Une hausse de la précarité financière</i>	20
E). <i>Des difficultés de l'emploi sur le territoire</i>	20
F). <i>Éducation et établissements scolaires accessibles sur le territoire</i>	23
G). <i>Les leviers disponibles renforçant le territoire</i>	24
2) Le Village à Persan, l'ancrage de la politique de la ville sur le territoire.....	27
A). <i>Présentation de la population du quartier</i>	27
B). <i>Description de la constitution des ménages sur le quartier</i>	29
C). <i>Qualité de l'habitat et typologie des logements</i>	30
D). <i>Une hausse de la précarité financière</i>	30
E). <i>Des difficultés de l'emploi sur le territoire</i>	31
F). <i>Education et établissements scolaires accessibles sur le territoire</i>	33

G). *Les leviers disponibles renforçant le territoire*.....

IV. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU CONTRAT : MISE EN PLACE D’ACTIONS ET MESURES D’IMPACT	38
1) La gouvernance du contrat.....	38
A). <i>Le comité de pilotage (COPIL)</i>	38
B). <i>Le comité technique (COTECH)</i>	39
C). <i>Les groupes de travail thématiques (GT)</i>	39
2) La participation citoyenne.....	39
3) Le suivi et l’évaluation.....	40
4) Les engagements des partenaires.....	41
5) Vers un partenariat de données.....	41
ANNEXES.....	42
A.1) Convention d’ATFPB.....	42
A.2) Engagements des partenaires.....	42
A.3) Fiches projet par quartier.....	42
A.4) Référentiel de suivi et d’évaluation du contrat.....	42
A.5) Les modalités d’implication des habitants.....	42

I. LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DU TERRITOIRE DU HAUT VAL D'OISE

1) Un nouveau contrat pour la politique de la ville : le contrat d'engagements quartiers 2030

A). Un nouveau contrat pour quels besoins ?

La politique de la ville a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers dits prioritaires et leur unité urbaine, de restaurer l'égalité républicaine dans ces quartiers populaires et d'améliorer le quotidien de leurs habitants en mobilisant l'ensemble des partenaires publics (Etat, collectivités, organismes sociaux, acteurs locaux : bailleurs sociaux, associations, habitants) et privés (entreprises).

A ce titre, elle est en mesure d'agir sur un large spectre de thématiques telles que l'éducation, la transition écologique et le développement durable, la citoyenneté, etc. à destination des habitants des quartiers, tout en considérant les sujets transversaux d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

Localement, à l'échelle intercommunale, elle prend la forme d'un contrat, – contrat engagements quartiers 2030 -, qui constitue le cadre de coopération commun à l'ensemble des partenaires pour renforcer l'action publique, expérimenter et concevoir des solutions adaptées aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Le contrat définit les priorités d'intervention, les objectifs communs, les engagements de chaque signataire suivant ses compétences ainsi que les modalités de pilotage.

B). Le Contrat Engagement Quartiers 2030

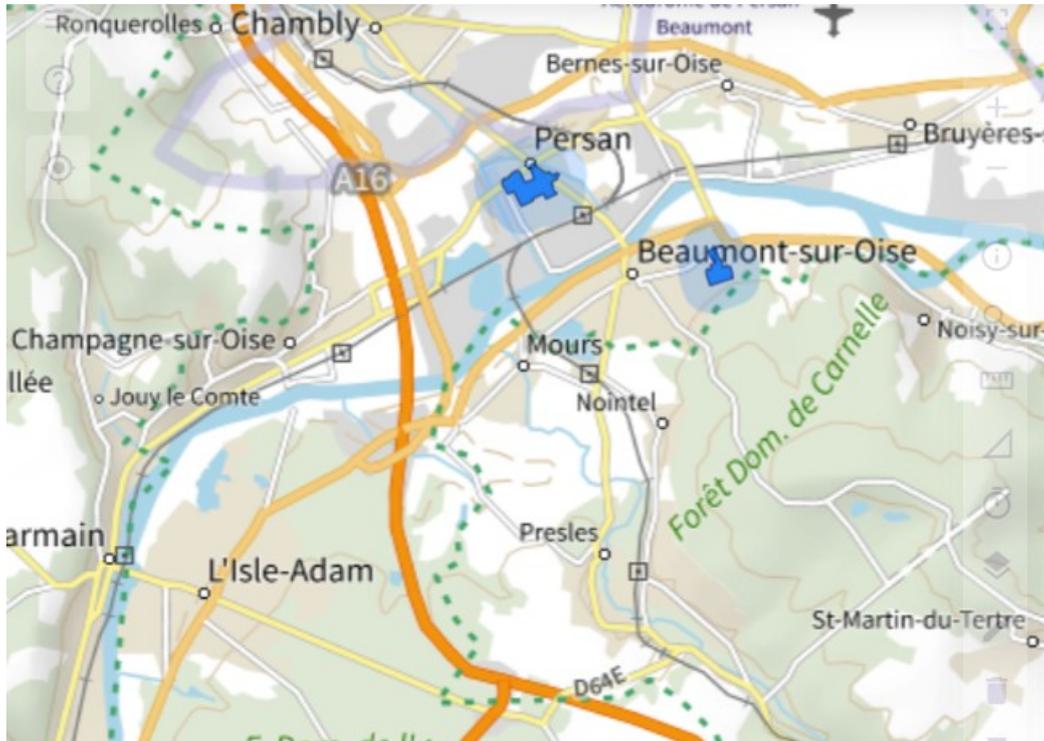
Le contrat d'engagements quartiers 2030 est une annexe du Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique, signé à l'échelle de l'intercommunalité. Ce document intègre une stratégie d'intervention répondants aux réalités et besoins observés dans chacun des deux quartiers prioritaires du territoire : Boyenval (Beaumont-sur-Oise) et Le Village (Persan). Coconstruit en intégrant le regard des habitants et des partenaires locaux, il est conçu autour d'orientations resserrées au service d'un projet de quartier et d'une vision d'avenir, à savoir les transformations attendues à l'issue du contrat.

Les dispositifs et crédits spécifiques de la politique de la ville sont mobilisés de manière complémentaire avec le droit commun afin d'intensifier l'action publique dans les zones les plus fragiles, d'expérimenter de nouvelles solutions et de soutenir la présence sociale au cœur des quartiers.

Sa signature en 2024 constitue le point de départ d'une démarche qui s'achèvera en 2030, et sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier intégrant notamment une évaluation à mi-parcours en 2027 ainsi que des rapports d'activité annuels.

2) Présentation du territoire des quartiers

(Données issues du diagnostic réalisé dans le cadre de l'avenant 1 du CRTE 2023-2026).



A). Un territoire "rurbain" à l'extrémité de la région Ile de France

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, créé en 2004, d'une superficie d'environ 48,7 km² pour 40 086 habitants (INSEE 2022), soit une densité de 786 habitants au km².

Elle regroupe 9 communes : Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise, Persan et Ronquerolles.

Le territoire de la CCHVO se situe tout au Nord du département du Val d'Oise, à la limite entre l'Île-de-France et les Hauts-de-France et se trouve au sein de la grande couronne parisienne, à 33 km au Nord de Paris, à 20 km à l'Est de Cergy et 25 km à l'Ouest de l'aéroport de Roissy. Il est également situé à la limite du département de l'Oise, à 20 km au Sud-Ouest de Creil et à 35 km de la commune de Beauvais et de son aéroport (Paris-Beauvais). Le territoire dispose de deux parcs naturels régionaux : le parc naturel régional du Vexin Français et le parc naturel régional Oise pays de France. L'EPCI bénéficie également de la forêt domaniale de Carnelle. La CCHVO possède donc d'importantes zones de végétation par rapport au reste du département.

Le dernier recensement de décembre 2022, permet d'analyser différents chiffres clés à l'échelle de l'intercommunalité :

- 7 213 ménages se composent de familles avec enfants, soit 48 % des ménages, identique à la moyenne départementale
- Le nombre de familles monoparentales est un peu en dessous des 15%, ce qui est inférieur à la moyenne du département.

- 40% des habitants ont moins de 30 ans, et 29% ont moins de 18 ans (contre 25% en Île-de-France)
- 12 % de plus de 65 ans
- Enfin, 632 naissances à l'échelle de l'EPCI ont été enregistrées pour l'année 2019

La commune la plus peuplée est Persan avec 14 082 habitants, suivie par Beaumont-sur-Oise avec 9 671 habitants. Les deux communes représentent à elles seules 59% de la population de l'EPCI. Depuis 2012, le territoire est en croissance démographique continue de +8,1% en moyenne.

B). De fortes disparités de revenus des ménages

Si la structure socio-professionnelle de l'intercommunalité se situe dans les standards départementaux, d'importantes divergences entre les structures socio-professionnelles à l'échelle des communes ont été constatées. On note ainsi d'importantes disparités de revenus notamment autour de Persan et de Beaumont-sur-Oise qui ont davantage de ménages aux revenus en dessous des standards départementaux et intercommunaux tandis que d'autres communes ont des revenus nettement supérieurs (Mours, Nointel et Ronquerolles).

Le revenu moyen par foyer fiscal est passé de 24 720 € en 2017 à 25 098 € pour l'année 2019. Pour comparaison, il est de 28 587 € pour le Val d'Oise. En ce qui concerne le revenu médian sur la CCHVO, il est légèrement inférieur à celui du département, 21 470 € pour la CCHVO contre 21 970€.

C). Un territoire plus ou moins en difficulté sur le plan de l'emploi selon les villes

Le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC est de 3 445 au 31 décembre 2020 contre 3 055 en 2016, ce qui représente une augmentation de 13%. Le taux de chômage (au sens de l'INSEE) de la CC s'élève à 13,5%, correspondant ainsi à la moyenne du département (13,5%).

Par ailleurs, l'EPCI compte 88 % des salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, et qui n'occupent donc pas un emploi potentiellement précaire (CDD, apprentissage, intérim...). Ce chiffre est de 87% pour le Val d'Oise.

32,8 % des 15-24 ans sont non-scolarisés et sont actuellement en recherche d'emploi (Insee 2018 – contre 26% en 2010). On dénombre 875 foyers bénéficiaires du RSA en 2019, contre 847 en 2017 (+3%).

La part des femmes salariées à temps partiel est de 18%. La commune dont le taux est le plus fort est Ronquerolles (20%), alors que celle dont le taux est le plus faible est Bruyères-sur-Oise (14%).

Le territoire est assez riche en entreprises avec 2 394 entreprises dont 476 entreprises avec au moins 1 salarié (environ 20%). Près de la moitié de ces entreprises propose une offre de services. 9% des emplois relèvent du secteur secondaire, contre une moyenne de 7% pour le Val d'Oise. Le secteur de l'agriculture est quasi inexistant. Au total, près de 90% des entreprises de la CCHVO sont du secteur tertiaire (source SIRENE, 2020).

D). Une vigilance accrue sur la santé et le ha

En 2015, la situation de quatre communes (Persan, Bruyères-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise et Bernes-sur-Oise) était particulièrement préoccupante avec un indice de développement humain inférieur à 0,51, valeur moyenne de la France métropolitaine, en particulier Persan avec un indice de 0,29.

Le territoire dispose d'un indice de 4.2 professionnels de santé pour 1000 habitants.

La CCHVO est signataire d'un Contrat Local de Santé depuis 2015 et dispose également d'un Conseil local de santé mentale, tous deux en renouvellement pour la période 2024-2028.

3) L'élaboration du contrat 2024 – 2030 : une procédure s'inscrivant dans la durée

A). Retour sur l'histoire de la politique de la ville sur le territoire du Haut Val d'Oise

Le premier contrat de ville du territoire a été signé le 30 juin 2015 entre l'Etat et la ville de Persan, initialement la seule commune en politique de la ville, pour la période 2015-2020. D'autres institutions telles que la région, le département ou encore l'ARS étaient également signataires.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en mai 2017 pour permettre l'intégration du Quartier de Veille Active (QVA) de Boyenval de Beaumont-sur-Oise, à la suite des tensions générées par "l'affaire Adama Traoré" à l'été 2016.

De ce fait, le contrat de ville a pris une dimension intercommunale, porté par la CCHVO et les deux communes concernées.

Cet avenant a ensuite bénéficié de 2 prorogations :

- L'une jusqu'au 31 décembre 2022, par l'effet de la loi de finances 2019, ayant donné lieu à un « protocole d'engagements renforcés et réciproques », signé le 16 novembre 2020.
- L'autre par la loi de finances 2022, fixant l'échéance du contrat de ville de la CCHVO au 31 décembre 2023.

Par le biais de la circulaire en date du 31 août 2023, l'État a fixé le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration des nouveaux contrats 2024-2030. Ce nouveau contrat, appelé « Engagements Quartiers 2030 », doit répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics (école, périscolaire et extra-scolaire, sport, culturel, social...);
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés, tout en rendant plus lisible le rôle de l'État, par une communication uniformisée.

Par ailleurs, ce nouveau contrat a vocation à se recentrer sur les enjeux locaux les plus prégnants des quartiers, tels que définis collégialement avec l'ensemble des acteurs. Ainsi, l'approche par "pilier" de la précédente contractualisation fait place à une approche plus resserrée, par

thématiques, sur les priorités définies à l'échelle de chaque territoire locales.

B). Les différentes phases de travaux en perspectives du contrat

S'agissant du calendrier, les travaux sur le territoire se sont articulés en plusieurs phases.

1ere phase : la consultation des citoyens

Sur Persan, la consultation des citoyens s'est d'abord faite via le stand du centre social Agora lors des animations estivales. Cela a permis d'aller échanger avec les habitants sur un temps plus léger sur diverses thématiques touchant leur vie quotidienne : la sécurité, l'emploi, l'éducation, la culture et les sports, la santé et la transition écologique. Si ce temps a mis en valeur quelques besoins de la commune, comme plus d'animations à destination des adultes ou sur le manque de médecins généralistes dans les alentours, les résultats ne sont pas vraiment représentatifs car beaucoup de personnes ayant répondu n'étaient pas des résidents du QPV, voire de Persan.

Pour pallier ces résultats imprécis, nous avons lancé un questionnaire (version en ligne et papier) afin de recueillir des données plus complètes : 23 habitants du Village ont répondu sur des questions en lien avec leur quotidien. Les priorités dégagées sur ce temps par les habitants :

1. Le manque de propreté de la ville (les déchets qui traînent, les trottoirs encombrés, les dépôts sauvages ...).
2. Les incivilités, l'insécurité (surtout aux alentours de la gare) et les nuisances sonores la nuit.
3. Le manque de services (banque, peu de commerces en dehors du centre-ville, manque de professionnels de santé).

Beaumont-sur-Oise a organisé une réunion de concertation au sein du quartier en novembre 2023 mais pour laquelle peu d'habitants se sont finalement déplacés. Ils ont toutefois tenu à exprimer leur volonté de développer le vivre ensemble et d'entretenir la solidarité. A la suite de ce temps, un questionnaire en ligne a été diffusé sur le quartier de Boyenval et a récolté 59 réponses. Cela a ainsi permis de dégager les besoins suivants :

1. La création d'un lieu dédié pour se rencontrer, plus d'actions et événements (surtout pour les jeunes).
2. Une amélioration du cadre de vie et des espaces publics (espace verts, propreté du quartier, création d'un parc de jeux, éclairage manquant, etc.) ainsi que davantage de commerces de proximité.
3. Plus d'accompagnement à la scolarité et à la réussite éducative.

2e phase : la concertation des partenaires du territoire sur les thématiques identifiées par la préfecture

Fin janvier 2024, une demi-journée d'échanges a eu lieu à Beaumont-sur-Oise, rassemblant les différents professionnels impliqués dans la politique de la ville sur le territoire (institutionnels, associatifs, élus, etc.), en lien avec le Pôle Ressources Ville et développement social du Val d'Oise. Par le biais de tables rondes thématiques, l'objectif était de faire réfléchir les différents acteurs aux problématiques rencontrées et à d'éventuelles solutions. Chaque table était co-animée par une personne de la ville de Persan et de Beaumont-sur-Oise. Au total, une quarantaine de partenaires s'est investie sur ce temps. Plusieurs pistes de travail ont été soulevées comme « renforcer l'employabilité des femmes des quartiers », ou encore « faciliter l'accès à la culture ».

3^e phase : participation des jeunes du territoire à la concertation départementale de la jeunesse

Les villes de Persan et de Beaumont-sur-Oise ont chacune amené un petit groupe de 5-6 jeunes de leur commune lors de la concertation citoyenne du département organisée en préfecture le 31 janvier dernier. L'objectif de ce temps était de recueillir les préoccupations principales des jeunes des quartiers pour les intégrer dans les futurs contrats de ville. Durant une partie de l'après-midi, les 73 participants, âgés de 15 à 26 ans, ont été répartis par table en mixant les villes afin d'échanger sur plusieurs thématiques : la santé, l'emploi, la culture et les sports, l'éducation, le cadre de vie, le logement, la mobilité, la sécurité et la transition écologique. Parmi ces thèmes, ils devaient en choisir au moins deux, identifier les problèmes qu'ils rencontraient dans leur quotidien et quelles solutions pourraient être mises en place pour y répondre. Des retours sur les échanges des jeunes de Persan et de Beaumont-sur-Oise étaient par exemple qu'ils aimeraient davantage de liens entre les deux villes pour prévenir les risques de conflits entre les quartiers, la création de cours d'éloquence pour apprendre à mieux s'exprimer ou encore la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets (compte rendu détaillé en annexe).

C). *Les nouvelles priorités identifiées*

A l'appui de ces différentes étapes, les grandes priorités d'intervention du contrat engagements quartier 2030 du Haut Val d'Oise ont pu être définies. Elles sont les suivantes :

- La réussite éducative et la parentalité ;
- L'emploi et l'insertion professionnelle (avec une attention particulière sur le manque d'offres d'accompagnement et de formation sur le territoire) ;
- La prévention de la délinquance, la tranquillité résidentielle et la propreté du quartier ;
- Le cadre de vie et l'animation sociale, culturelle et sportive des quartiers ;
- L'accès à la santé, de la prévention jusqu'au soin.

Ce contrat a pour but de mettre en place des actions concrètes pour répondre à ces priorités.

4) Les moyens d'intervention de la politique de la ville sur le territoire

A). *Une géographie prioritaire actualisée*

L'instruction du 31 août 2023 rappelle que les critères de définition d'un quartier prioritaire restent inchangés : il s'agit d'un quartier d'au moins 1000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisé par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Avec cette nouvelle géographie, prioritaire, ce sont 42 quartiers politique de la ville qui ont été identifiés dans le Département du Val d'Oise, répartis dans 27 communes et qui accueillent environ 234 500 habitants (décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains).

Sur le territoire de la CCHVO, nous dénombrons deux quartiers prioritaires :

- Le quartier du Village à Persan, qui s'est légèrement agrandi entre 2014 et 2024¹;
- Le quartier de Boyenval à Beaumont-sur-Oise, qui entre en politique de la ville dans cette nouvelle génération de contrat 2024-2030.

B). Le renouvellement du cadre national

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 est venue préciser les ambitions de cette nouvelle contractualisation :

- Un principe d'articulation renforcée du Contrat de Ville avec les stratégies locales et nationales, en particulier les Contrats de relance et transition écologique (CRTE) et les Pactes locaux des solidarités signés par l'Etat, les Départements et les Métropoles ;
- L'inscription d'un volet investissement au sein du Contrat de Ville - notamment pour financer des projets émanant de la concertation citoyenne - et la possibilité de s'appuyer sur la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités et leurs groupements, mais également des acteurs privés pour alimenter ce volet ;
- Une articulation entre un volet « socle » dédié aux thématiques transversales à l'échelle des intercommunalités et une partie dédiée aux projets spécifiques de chaque quartier ;
- La possibilité de mobiliser une partie des crédits BOP147 (2,5% maximum de l'enveloppe départementale, sous conditions, pour des projets en dehors des QPV et sur des zones de fragilités, notamment celles qui n'atteignent pas le seuil de 1.000 habitants) ;
- Un objectif de 50% de conventions conclues en convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), notamment pour les actions relevant des Programmes de réussite éducative ou portées par les associations locales ;
- Une attention à l'anticipation de l'évaluation du contrat sur les volets qualitatifs et quantitatifs et à la bonne communication autour des subventions versées par l'Etat.

Ce nouveau contrat s'inscrit autour des 4 ambitions formulées par le Ministre de la Ville Olivier Klein, à l'occasion de la commission « Politique de la ville et cohésion sociale » commune à France urbaine, l'AMF, Ville & banlieue, l'AMIF, Villes de France et Intercommunalités de France du 17 novembre 2022 : « *des quartiers d'émancipation ; de plein emploi ; de transition ; plus ouverts et plus sûrs* ». Il prend également en compte les enseignements des contrats précédents qui ont mis en avant la difficulté à investir une multiplicité d'objectifs.

¹ Les quartiers seront présentés en détails à la suite du document. Toutefois, la géographie prioritaire étant toujours en cours d'actualisation à l'échelle nationale, certaines données ne sont pas encore disponibles, telles que le nombre précis d'habitants.

II. DES OBJECTIFS CLAIRS POUR TENDRE VERS UNE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SUR LE TERRITOIRE

1) Cinq enjeux prioritaires pour nos quartiers

Les différentes concertations menées sur le territoire, ainsi que l'identification des forces et faiblesses des deux quartiers ont permis d'aboutir à un cadre d'intervention stratégique commun aux deux villes. Il s'inscrit autour de 5 axes thématiques :

- La réussite éducative et la parentalité ;
- L'emploi et l'insertion professionnelle (avec une attention particulière sur le manque d'offres d'accompagnement et de formation sur le territoire) ;
- La prévention de la délinquance, la tranquillité résidentielle et la propreté du quartier ;
- Le cadre de vie et l'animation sociale, culturelle et sportive des quartiers ;
- L'accès à la santé de la prévention jusqu'au soin.

Ces 5 axes constituent donc le socle commun des engagements pour les acteurs du territoire.

2) Une stratégie commune pour des déclinaisons opérationnelles locales

Axes thématiques	Transformations visées	Objectifs
L'accès à la santé de la prévention jusqu'au soin	Des parcours de santé allant de la prévention au soin	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'accès aux soins > Renforcer l'information sur les droits et dispositifs de santé > Développer les actions renforçant les comportements favorables à la santé
La réussite éducative et la parentalité	Un projet éducatif global pour soutenir la réussite éducative des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les usages du numérique > Renforcer les coopérations et développer la coordination à travers un projet de cité éducative > Soutenir la réussite éducative via l'accès au sport et à la culture > Développer les actions en matière de parentalité (lien parents-enfants, information des parents...)
L'emploi et l'insertion professionnelle	Les jeunes des QPV sont informés et bénéficient d'un accompagnement renforcé pour leur insertion	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'information des jeunes > Permettre aux jeunes de s'immerger dans le monde professionnel (services civiques, stages...) > Accompagner la mobilité des jeunes > Développer la rencontre jeunes/ entreprises & employeurs > Structurer la relation aux entreprises (développer un réseau d'entreprises)
	L'employabilité des femmes des quartiers est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> > Développer l'apprentissage du français – à visée professionnelle/ qualifiant > Solutionner la garde d'enfants dans le cadre d'un retour à l'emploi (formation, stages...) > Encourager la formation tout au long de la vie (femmes qui travaillent) > Accompagner la mobilité des habitants
La prévention de la délinquance, la tranquillité résidentielle et la propreté du quartier	Une coordination renforcée pour la tranquillité dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place un CISPD(R) > Développer des rencontres d'acteurs des deux villes > Développer des projets communs aux deux villes
	Des quartiers propres et agréables	<ul style="list-style-type: none"> > Développer les ateliers de sensibilisation autour des déchets > Développer les actions en matière de propreté et de recyclage > Développer les chantiers éducatifs
Le cadre de vie et l'animation sociale, culturelle et sportive des quartiers	Un accès facilité à la culture	<ul style="list-style-type: none"> > Développer la médiation culturelle et les actions d'appropriation de l'offre culturelle (du territoire et hors territoire) > Réaliser une cartographie des actions et ressources culturelles > Renforcer et adapter la communication sur l'offre, les dispositifs et ressources culturelles (pass...)
	Des habitants acteurs de leurs quartiers	<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir le pouvoir d'agir des habitants et encourager le développement d'actions par les habitants > Développer la présence de services publics en proximité > Maintenir/ Créer des instances de participation de la jeunesse > Accompagner et former les bénévoles
	Un tissu d'acteurs dynamiques dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir les acteurs des quartiers et les initiatives (moyens) > Encourager la structuration d'associations dans les quartiers et systématiser la signature de la charte VRC > Mettre en place des formations inter-institutions sur la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité.
	Des actions régulières au cœur des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir les actions hors les murs > Maintenir et développer les ateliers sociolinguistiques et les cours de FLE > Pérenniser les actions et dépasser la dimension événementielle > Redynamiser le FPH

Cette stratégie commune s'inscrit dans une logique de projection à 3 ans et fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle propre à chaque quartier, au regard des besoins qui y sont spécifiques et des ressources présentes.

A noter que la compétence politique de la ville n'étant pas obligatoire pour les communautés de communes (art. L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales), la CCHVO sera seulement partenaire de ce contrat. Les villes de Beaumont-sur-Oise et Persan conservent donc la gestion des projets et l'animation du contrat.

III. DES QUARTIERS EN PROJET



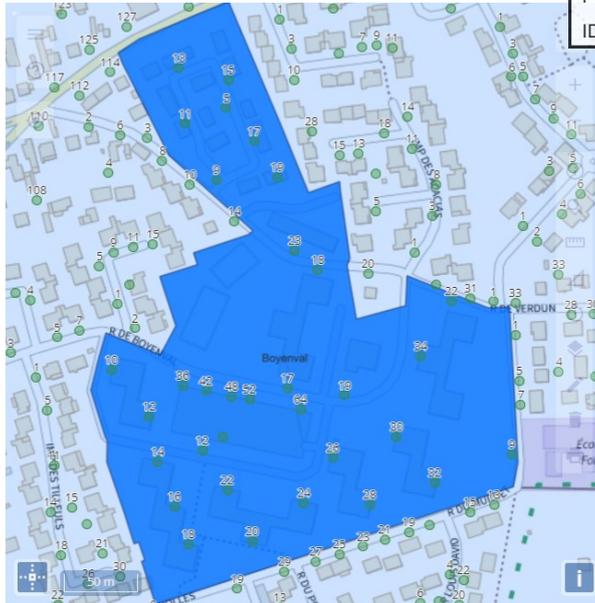
Représentation des quartiers par les acteurs du territoire lors des ateliers de janvier 2024.

1) Boyenval à Beaumont-sur-Oise : Du Quartier de Veille Active au Quartier Prioritaire

Situé à l'Est de la ville, le quartier Boyenval est délimité par un quartier pavillonnaire, la forêt et, après un champ, par le centre hospitalier des Oliviers ». Il est, en termes de mobilité, à 10 minutes à pied du centre-ville et à 15 minutes en transport en commun de la gare de Persan-Beaumont. Le bus n°B, avec 2 arrêts dans le quartier, est le lien avec le centre-ville et son parcours participe à la mobilité des habitants.

En termes d'équipements, le quartier est doté d'une école élémentaire La Fontaine bleue et d'un terrain de proximité.

En quartier de veille active depuis 2016, il est, à compter de janvier 2024, situé en territoire QPV et constitue le plus important quartier de la ville, en termes de logements sociaux et d'habitants. L'analyse des données disponibles ne permet pas d'avoir une analyse fine des besoins sociaux à l'échelle du quartier, cependant l'étude de différentes sources (ABS, concertation citoyenne, CAF, Bailleur) permet de faire ressortir des éléments distinctifs de Beaumont-sur-Oise et de Boyenval.

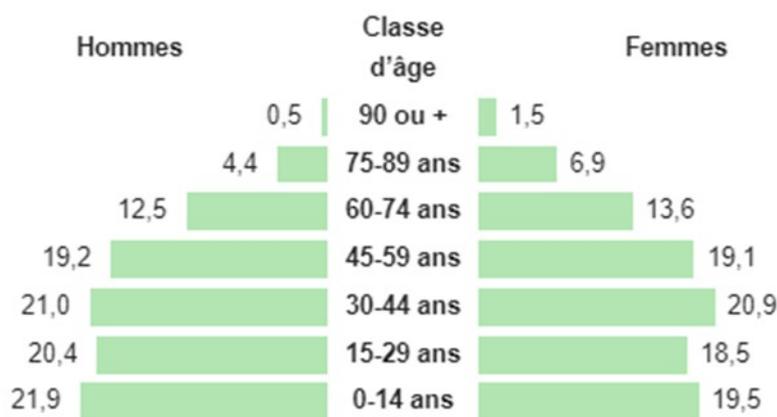


A). Présentation de la population du quartier

Une population jeune

Le quartier de Boyenval est constitué en majorité de jeunes. La part des familles monoparentales est importante et explique le caractère féminin de la population. En 2018, la commune comptait 4 575 hommes pour 4 980 femmes, soit un taux de 52,12 % de femmes, légèrement supérieur au taux départemental (51,42 %).

La pyramide des âges de la commune s'établit comme suit :



Statistiques par sexe et par âges de la commune

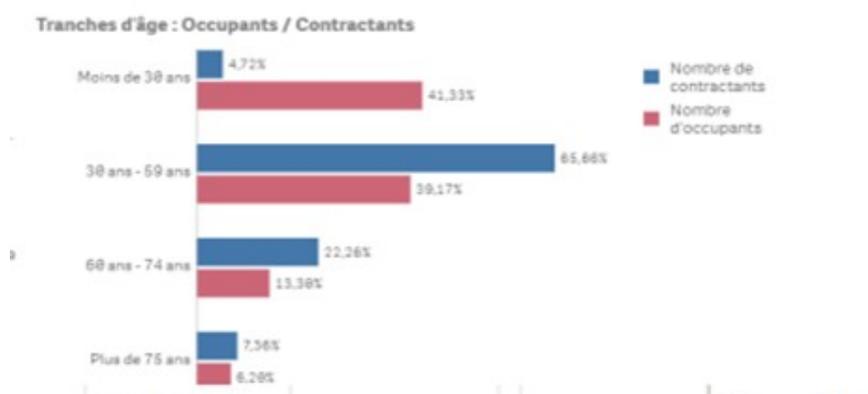
(source : Insee)

POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	4 579	100,0	4 993	100,0
0 à 14 ans	992	21,7	961	19,3
15 à 29 ans	933	20,4	924	18,5
30 à 44 ans	965	21,1	1 041	20,9
45 à 59 ans	882	19,3	954	19,1
60 à 74 ans	580	12,7	687	13,8
75 à 89 ans	203	4,4	348	7,0
90 ans ou plus	24	0,5	78	1,6
0 à 19 ans	1 316	28,7	1 231	24,7
20 à 64 ans	2 693	58,8	2 907	58,2
65 ans ou plus	570	12,4	855	17,1

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Avec 41,33% pour les moins de 30 ans, le quartier de Boyenval représente une population jeune. L'indice de jeunesse² est de 136 pour la ville est de 136 pour la ville³ contre 171 pour la CCHVO. Les jeunes vivent le plus souvent chez leurs parents et rencontrent aussi des difficultés financières.



Structure Démographique de la part de la Population de Beaumont-sur-Oise

² Indice jeunesse calculé sur la base du nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans.

est de 136 pour la ville² Indice jeunesse calculé sur la base du nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans.

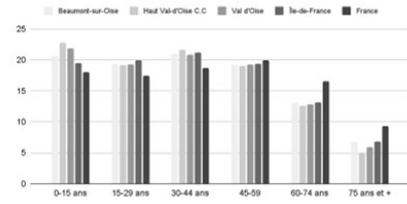
³ Indice jeunesse calculé sur la base du nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans.

Nombre de personnes par grandes classes d'âge (2018)

Beaumont-sur-Oise	
- 25 ans	3133
25 - 64 ans	5017
65 ans et +	1405

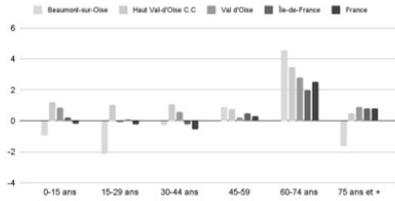
Source : insee.fr

Part de la population

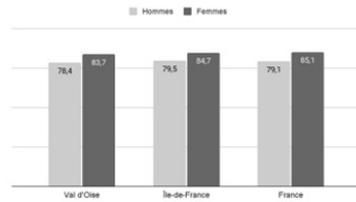


Source : insee.fr

Taux d'évolution de la population de chaque tranche d'âge (2013-2018)



Espérance de vie à la naissance (2020)



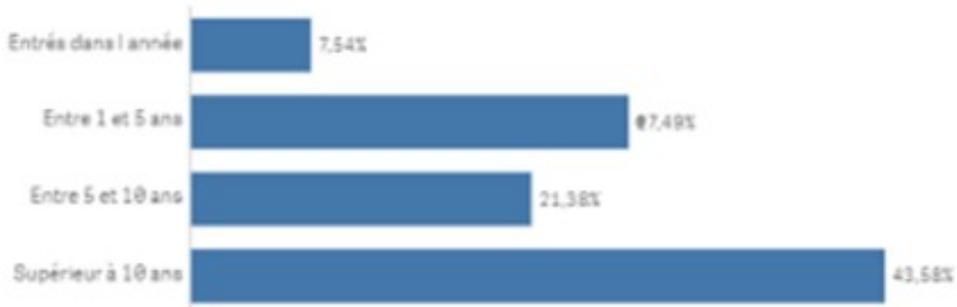
L'espérance de vie à la naissance des femmes est de 83,7 ans.

13

Une population installée majoritairement depuis plus de 10 ans

La population du quartier est stable : 43,58% des habitants y résident depuis plus de 10 ans.

Ancienneté d'occupation : Lgt occupé (hors gestion globale)



B). Description de la constitution des ménages



Une population composée de 426 ménages au sein du quartier de Boyenval.

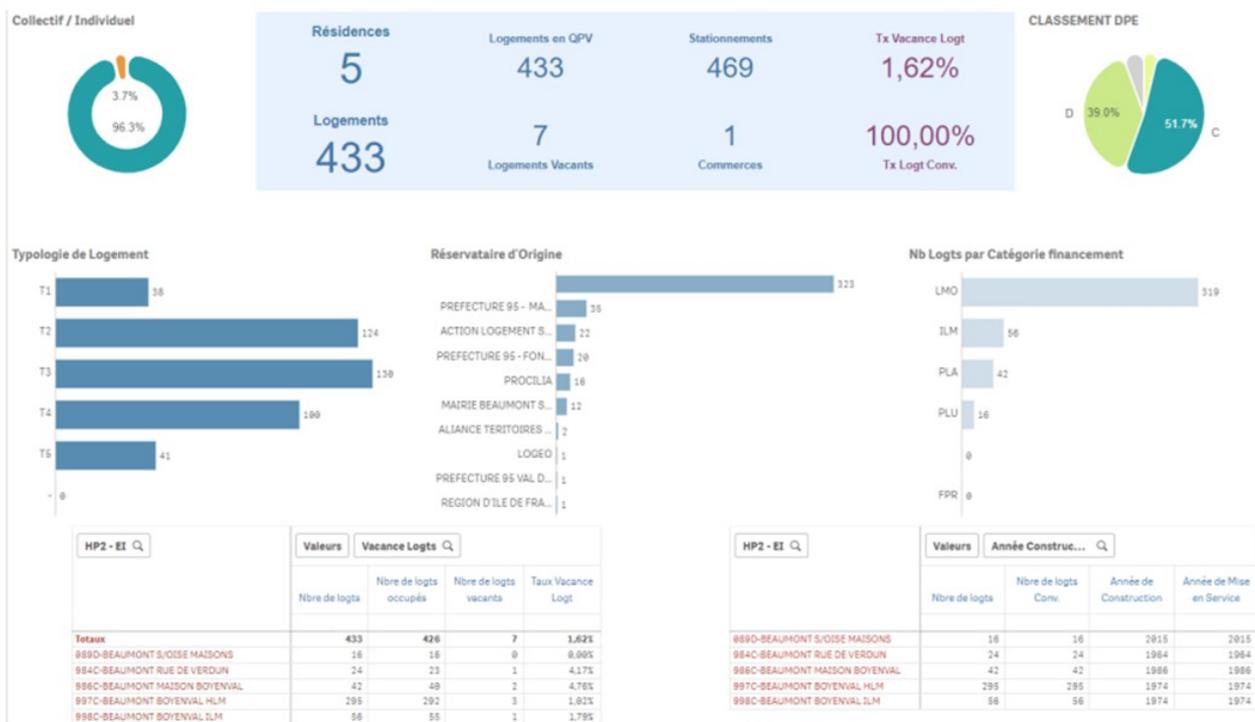
38,7 % des ménages se composent de personnes seules. Toutefois, cela ne reflète pas toujours la réalité de vie (accueil d'enfants adultes ou de petits-enfants à la suite d'une précarité de ressources, logement ou séparation du couple). Ce taux de personnes seules s'explique également par les chiffres : 42,8% de célibataires, 24,2% de mariés, 12,3% de divorcés, 8,4% de concubins, 11,7% de veufs et 0,6% de séparés.

De plus, la population familiale monoparentale (19,5 %) est plus importante par rapport à la CCHVO (15%) avec en majorité de 1 à 2 enfants. La part de familles allocataires à bas revenus est sensiblement supérieure à celle de la Ville (12%) et de la CCHVO (14%).

Les familles avec enfants sont présentes avec une baisse de la taille des ménages, même si les familles nombreuses existent aussi.

En termes de tranches d'âges des occupants, 460 personnes ont moins de 30 ans, 436 de 30 à 59 ans et 148 de 60 à 74 ans, les plus de 75 ans sont au nombre de 69. La tranche des seniors mérite notre attention : ils sont souvent seuls à domicile, en situation de précarité financière et affective.

C). Qualité de l'habitat et typologie des logements



CDC Habitat – Occupation du Parc

Un quartier d'habitat social et mono-bailleur

Le quartier se compose de 433 logements dont 7 sont vacants. La typologie de logements y est diversifiée entre appartements et maisons (T1 au T5). Les logements T3 à T5 représentent 271 logements (62%). Différentes catégories de familles y sont représentées allant de la personne seule (38,7%) aux couples avec enfants (35%). Les familles monoparentales représentent 19,5%. On note une grande stabilité, très peu de turn-over des résidents : sur les 1 113 habitants, 214 sont là depuis plus de 10 ans et 105 depuis plus de 5 ans, 135 ont une présence de 1 à 5 ans.

Enfin, le bailleur CDC Habitat a mis en place une organisation de proximité : gardiens et une antenne.

Les problématiques repérées sont les suivantes :

- Problématique de stationnement persistante, la voiture reste un moyen de transport important pour une population vivant en zone rurale dite « grande banlieue » en région Ile-de-France ;
- La question de la mobilité ;
- La gestion des encombrants.

Une réhabilitation énergétique en 2021 avec l'isolation des façades

Une réhabilitation des logements attendue :

- Un parc de logements vieillissant
- Un programme de réhabilitation des pièces humides et d'isolation intérieure
- Des travaux concernant le chauffage
- Une opération prévue pour 18 mois de 2024 à 2025.

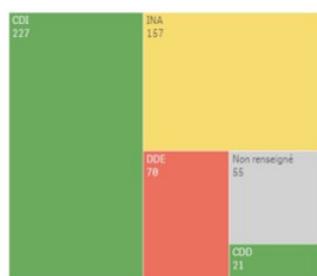
D). Une hausse de la précarité financière

Mnt ressources Moyen	Mnt Loyer TCC Moyen	Mnt Loyer TCC / m ²	Taux Effort Logt	78,2%	0,9%	259,2 €	20,8%	206,2 €
1 567 €	460 €	7,08 €	23,48%	Taux Ressources renseignées	Taux assujettis SLS	Mnt SLS Moyen	Taux APL	Mnt Moyen APL

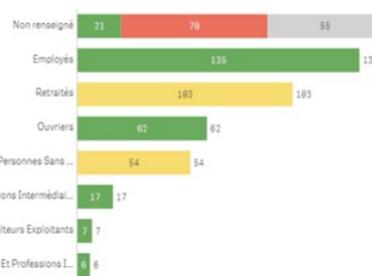
Taux d'effort Logt : Activité et Type Famille

	CDI	CDI	DDE	INA	NR
Coupl.0Enf	26,8%	23,3%	22,8%	29,9%	25,1%
Coupl.1à2Enf	27,4%	20,6%	16,4%	24,5%	18,5%
Coupl.3Enf+	29,4%	21,8%	25,8%	28,8%	28,6%
Monop.1à2Enf	25,8%	27,6%	24,6%	24,5%	24,4%
Monop.3Enf+		19,4%	17,9%	30,5%	18,9%
Personne seule	29,2%	23,4%	23,8%	29,8%	21,6%

Activité des Contractants : ACTIFS - INACTIFS - ACTIFS SANS EMPLOI



CSP des Contractants : ACTIFS - INACTIFS - ACTIFS SANS EMPLOI



	Ressources / CA	Revenu mensuel Moy.	Mt Loyer TCC / CA	Mt Loyer TCC / m ²	Surface habit. moy.	Taux d'effort Logt
Coupl.0Enf	18 216 €	1 675 €	448 €	6,87 €	41,1 m ²	25,8%
Coupl.1à2Enf	26 006 €	2 250 €	487 €	6,81 €	42,2 m ²	20,3%
Coupl.3Enf+	25 048 €	2 205 €	537 €	6,97 €	49,6 m ²	21,5%
Monop.1à2Enf	16 901 €	1 451 €	456 €	6,94 €	44,8 m ²	24,8%
Monop.3Enf+	19 548 €	1 629 €	549 €	7,12 €	59,5 m ²	19,8%
NR & PM	-	-	456 €	7,10 €	3,8 m ²	-
Personne seule	15 542 €	1 295 €	481 €	7,41 €	37,9 m ²	25,4%

Type	Mt Loyer TCC / CA	Mt Loyer TCC / m ²	Mt Loyer HC ppal / CA	Mt Loyer HC ppal / m ²	Surface habit. moy.	Taux d'effort Logt
Type 1	347 €	10,88 €	283 €	8,87 €	31,9 m ²	24,4%
Type 2	388 €	7,55 €	324 €	6,44 €	50,3 m ²	23,8%
Type 3	452 €	7,89 €	386 €	6,86 €	63,8 m ²	20,7%
Type 4	592 €	6,52 €	434 €	5,64 €	77,8 m ²	24,9%
Type 5	600 €	6,31 €	513 €	5,41 €	95,9 m ²	31,5%

CDC Habitat – Occupation du Parc

Une population aux revenus précaires en hausse

En moyenne les ressources des ménages s'élèvent à 1 567€ pour un taux renseigné de 78,2%, soit 21,8% non renseigné.

Le loyer moyen est de 460€, soit un taux effort logement de 23,48%.

Un taux des ménages aux minima sociaux dont un taux APL de 20,8% et bénéficiaires du RSA.

Le taux de pauvreté est de 17% du référent fiscal sur la commune (Insee).

La part de foyers dont les revenus dépendent de 50% à 99% de prestations sociales est importante (ville 22,2%). On assiste à l'accroissement de fragilités socio-économiques au sein de la population et donc à l'accentuation des situations de précarité.

E). Des difficultés de l'emploi sur le territoire

Le profil de l'emploi de Beaumont-sur-Oise

Beaumont-sur-Oise n'est pas à proprement parler ce que l'on appelle « un pôle d'emploi ».

L'indicateur de concentration de l'emploi est de 79,8 : c'est-à-dire que pour 100 actifs présents, il y a 79,8 emplois - Une surreprésentation des emplois relevant de la sphère présenteielle (qui ont vocation à entraîner une consommation locale) : 86% des emplois du territoire, entraînant de fait, le caractère résidentiel et consommateur du territoire communal.

On remarque une surreprésentation des employés et des professions intermédiaires sur le territoire par rapport à d'autres. Notons d'ailleurs un relatif équilibre entre de nombreuses catégories socio-professionnelles : professions intermédiaires - employés - retraités - ouvriers, ce qui est rare pour un territoire. On retrouve ainsi à Beaumont-sur-Oise, un relatif équilibre des types de classes moyennes observables. Le nombre d'emplois et son évolution sont en baisse annuelle depuis 2013 (-0,87%). Idem s'agissant de l'emploi salarié

Le rapport délicat des actifs du territoire face à l'emploi

Les actifs de Beaumont-sur-Oise sont sensiblement plus en situation de chômage qu'ailleurs. 13,4% des 15-64 ans sont sans emploi sur la commune contre 13,1% sur la CCHVO.

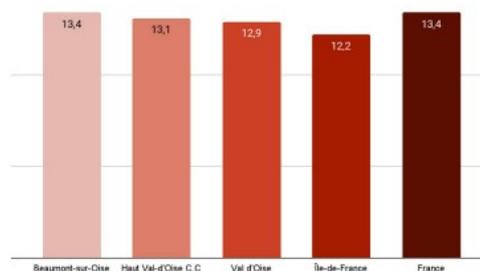
Les actifs du territoire sont toutefois moins exposés qu'ailleurs à l'emploi précaire, bien que davantage exposés que d'autres à l'emploi à temps partiel.

Les chiffres de l'emploi (2018)

Nombre de demandeurs de catégorie A,B,C	870
Nombre de chômeurs	628
Nombre d'actifs	4703
Nombre d'inactifs	1475

Source : pôle-emploi

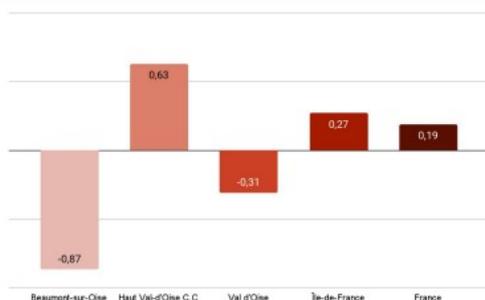
Part des 15-64 ans au chômage (2018)



13,4 % des 15-64 ans sont au chômage.

Source : pôle-emploi

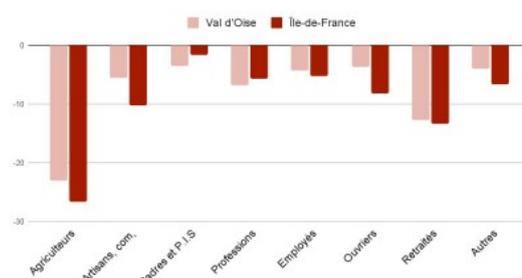
Taux d'évolution de l'emploi (2018)



Le taux d'évolution de l'emploi entre 2013 et 2018 est de -0,87 %.

Source : pôle-emploi

Taux de migration annuel net / CSP (2018)



Source : observatoire-des-territoires.gouv.fr

53

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2020

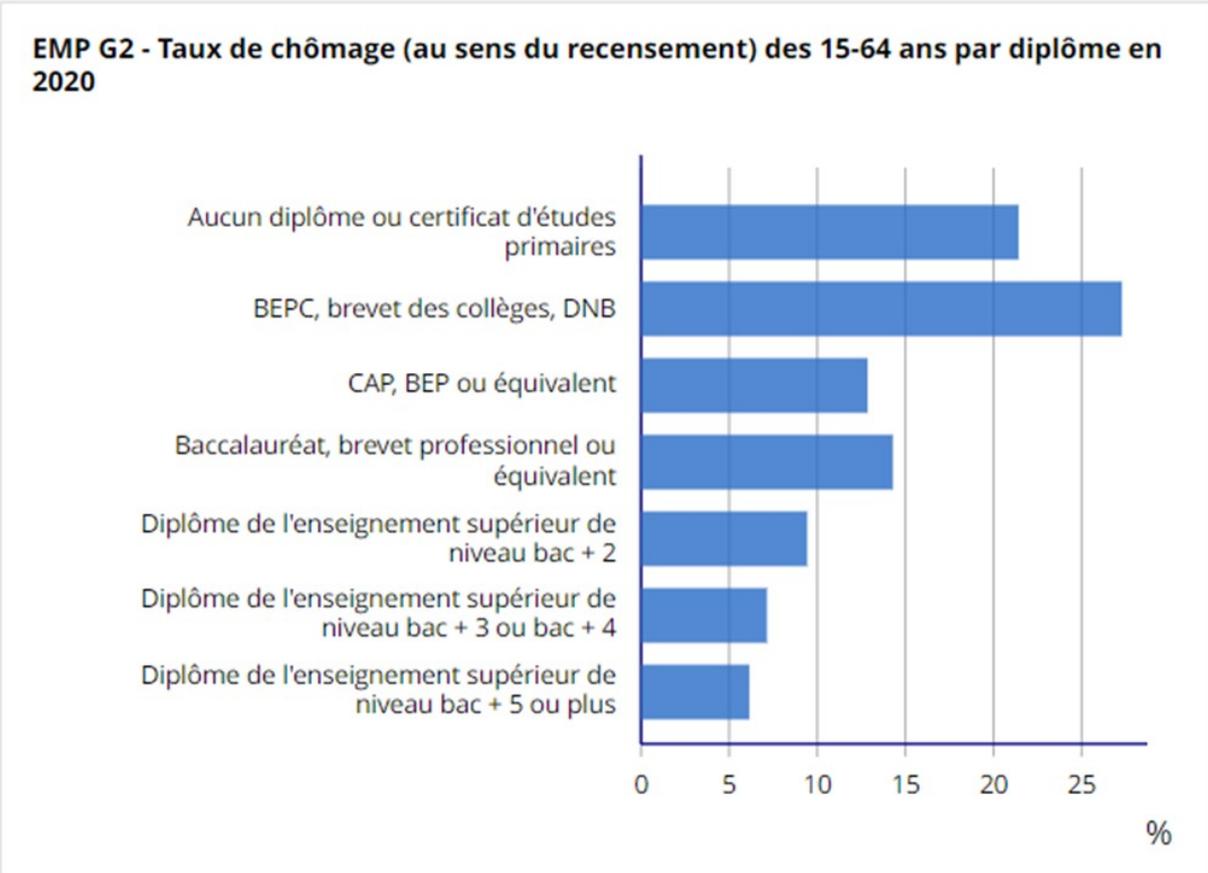
	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	4 131	100,0	13,8	49,6
Salariés	3 812	92,3	13,4	50,4
Non-salariés	320	7,7	18,5	39,2

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Le taux d'emploi reste équivalent pour les femmes et les hommes sur l'ensemble du territoire. Ces emplois sont essentiellement dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Mais aussi le commerce, le transport et autres services divers.

Le taux de chômage est plus élevé pour les demandeurs d'emploi plus faible.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2020



Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Des jeunes en difficulté dans la recherche d'emploi

Environ 18,7% de jeunes de la ville de Beaumont ne sont ni en emploi ni en formation.

Le taux de chômage des 15-24 ans représente 28 % de la totalité des demandeurs d'emploi de Beaumont-sur-Oise, ce qui en fait la catégorie de chômeurs la plus importante de la commune.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

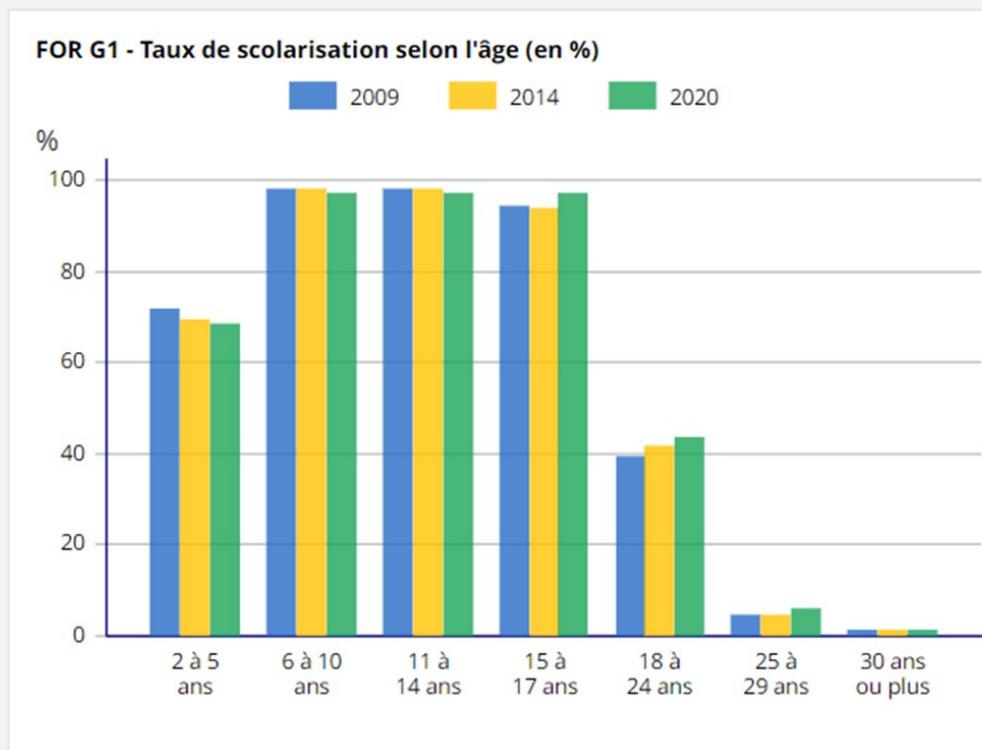
	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	445	685	629
Taux de chômage en %	9,8	14,0	13,3
Taux de chômage des 15 à 24 ans	16,1	27,1	28,0
Taux de chômage des 25 à 54 ans	8,8	11,9	11,9
Taux de chômage des 55 à 64 ans	7,1	11,6	8,9

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

F). Éducation et établissements scolaires accessibles sur le territoire

Taux de scolarisation par âge sur la commune

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

ETABLISSEMENTS PUBLICS EXISTANTS SUR LA COMMUNE

La ville de Beaumont-sur-Oise a un effectif de 1064 élèves scolarisés sur 5 établissements publics dans le primaire :

Groupe scolaire La Fontaine Bleue
Groupe scolaire Jean Zay
Groupe scolaire Pauline Kergomard
Ecole maternelle Paul Fort
Ecole élémentaire Louis Roussel

Présentation des IPS des écoles de Beaumont-sur-Oise sur 2022 - 2023 :

Nom de l'établissement	IPS
ECOLE PRIMAIRE LA FONTAINE BLEUE	99.9
ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS ROUSSEL	97.5
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE JEAN ZAY	111.2
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE JEANNE D'ARC	119.4

La commune compte également 2 « Accueils de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) maternels et élémentaires, un Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) pour les 11-17 ans et une école municipale des sports.

Pour une réussite éducative, plusieurs dispositifs existent sur la commune.

- Un dispositif « Coup de pouce » sur les écoles La Fontaine Bleue et Louis Roussel,
- Une aide aux devoirs sur toutes les écoles élémentaires,
- Un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) pour les collégiens et lycéens, situé au CAJ,
- ULIS (classes unités localisées pour l'inclusion scolaire) à l'école primaire Jean Zay,
- 1 Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)

La commune dispose également d'établissements publics secondaires :

Collège Jacques Monod (IPS : 103.5 sur l'année scolaire 2022-2023)
Lycée Evariste Galois
Lycée Françoise Dolto

En plus des établissements publics, la commune est dotée d'écoles primaires et secondaires privées :

Groupe scolaire Jeanne d'Arc
Collège Jeanne d'Arc (IPS : 119.5 sur l'année scolaire 2022-2023)

G). Les leviers disponibles renforçant le territoire

Des lieux ressources accessibles sur le quartier :

- Une école primaire (maternels / élémentaires)

- Une épicerie solidaire
- Une antenne de prévention spécialisée de l'association IMAJ
- Un square aire de jeux
- Un terrain de proximité multisport
- Un city stade limitrophe

Une implication des acteurs permettant le développement d'actions diverses

- Une équipe éducative des écoles La Fontaine bleue et Louis Roussel très investie
- Une équipe jeunesse du CAJ et un animateur médiateur-sportif en présence hors les murs
- Un service de prévention, IMAJ, composé d'une équipe de 2 éducateurs spécialisés et 1 chef de service (commun avec Persan)
- Un bailleur, partenaire de la ville et impliqué dans la vie sociale du quartier
- Un agent cadre de vie/Vie des quartiers en présence hors les murs

Des dispositifs politique de la ville déjà existants sur le quartier

Des actions autour de la citoyenneté et de la participation des habitants :

- Le Conseil municipal de la jeunesse (C.M.J) depuis 2017
- Une concertation citoyenne en novembre 2023 animée par le Pôle ressources 95 : retour de 59 questionnaires d'habitants du quartier Boyenval.
- Le Fond de participation habitant (F.P.H) depuis 2018 et relancé en 2021 avec une commission d'acteurs (élue, professionnels et habitants) : 1 projet (sortie au musée) en 2022, 2 projets (sortie mer et animation Halloween) en 2023.
- Des actions subventionnées par le F.I.P.D sur l'axe citoyenneté : « Nos quartiers ont une Histoire » dans le cadre des 1 000 ans de Beaumont en 2022, « chantiers participatifs » dont l'action « Jardinons la ville » en 2023 permettant aux habitants de mettre en valeur leur quartier et de se rencontrer entre voisins.
- « L'Estival » animation et convivialité intergénérationnelle durant tout l'été dans les quartiers dont Boyenval pour tout public (enfants, jeunes, familles, seniors) : Estival concerts au jardin, Beaumont Sport Loisirs, atelier de sensibilisation à la préservation de l'environnement, atelier culturel de l'association Le dépôt.

Des actions en faveur de la réussite éducative :

- Dispositif CLAS pour les collégiens et les lycéens
- Dispositif Coup de pouce pour les élémentaires
- Passerelle CM2/6^{ème} par le biais de l'association IMAJ
- Partenariat avec le collège
- Des accompagnements individuels
- Dispositif Pass'Sport
- Dispositif Pass-Jeunes
- Dispositif pass-culture pour faciliter l'accès aux équipements de la ville : cinéma, médiathèque, etc.

D'autres actions avec une implication des acteurs locaux

- Des séjours,
- Des animations culturelles,
- Des animations sportives,
- Des sorties.

Des investissements divers sur le quartier :

- Terrain multisports en 2019

- Parking,
- Aire de jeux

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

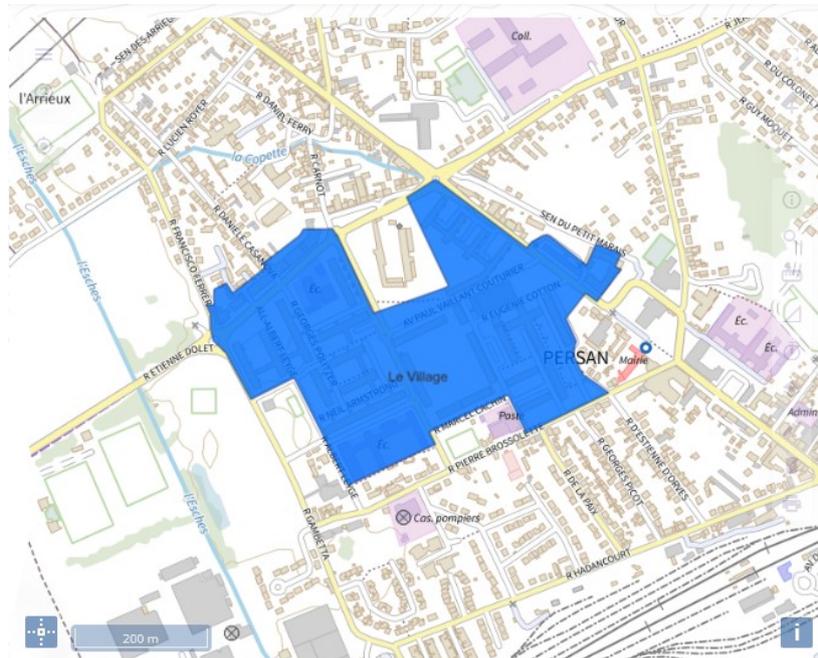
Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 095-249500489-20240617-DEL_2024_037-DE

2) Le Village à Persan, l’ancrage de la politique de la ville sur le territoire



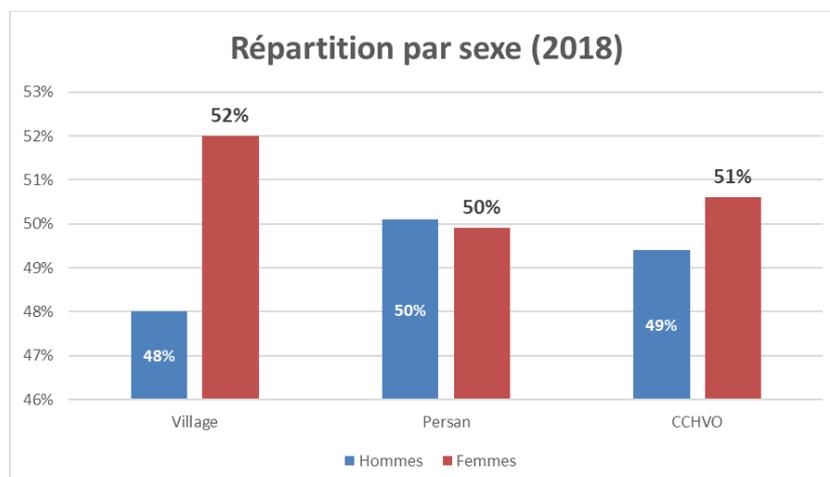
Localisé à l’ouest du centre-ville, derrière la Mairie, à 700 m de la gare et délimité par 4 axes routiers, le quartier du « Village » est situé en Politique de la Ville. Il constitue un des plus importants quartiers de la ville, aussi bien en termes d’habitants qu’en termes de logements.

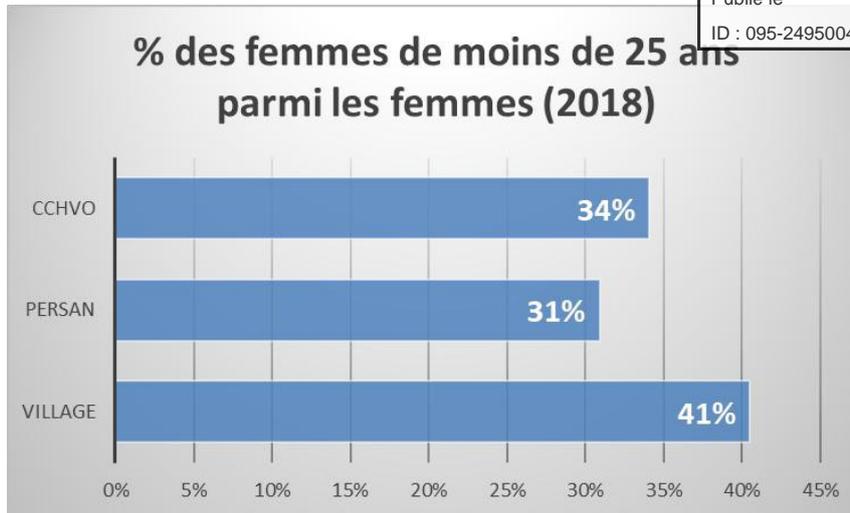
En 2022, on compte 14 082 habitants sur la Commune de Persan et 3 351 habitants sur le quartier le Village. La population du quartier du Village représente 25% de la population persanaise.

A). Présentation de la population du quartier

Une population jeune et féminine

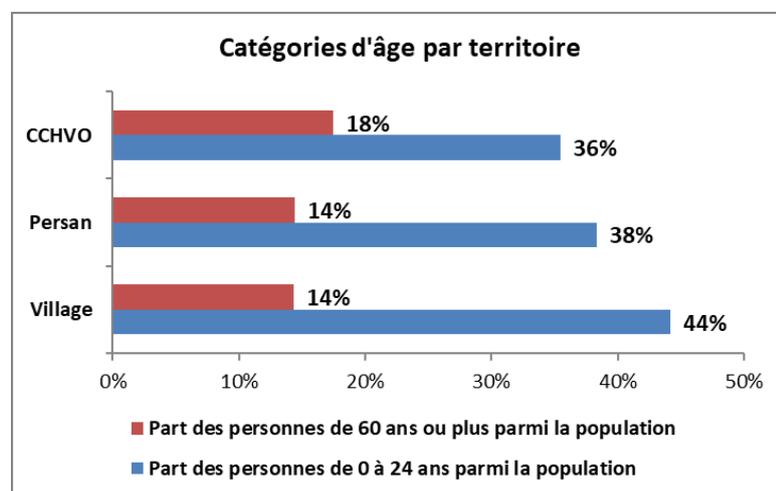
Sur le quartier du village la population est plus féminine (52%), avec des femmes plus jeunes (41% de moins de 25 ans).





Globalement le Village est un quartier nettement plus jeune par rapport au reste de la ville :

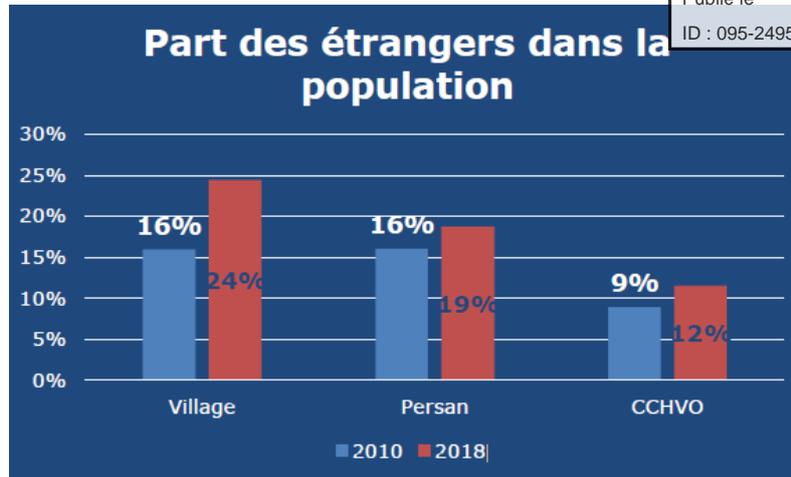
- Indice de jeunesse : 2,7 contre 2,2 pour l'ensemble de Persan et 1,7 sur la CCHVO
- Avec une légère augmentation entre 2010 et 2018



La part des moins de 25 ans est de 44 % au sein du QPV de Persan. Pour comparaison, elle est de 35% dans le Val d'Oise (2018).

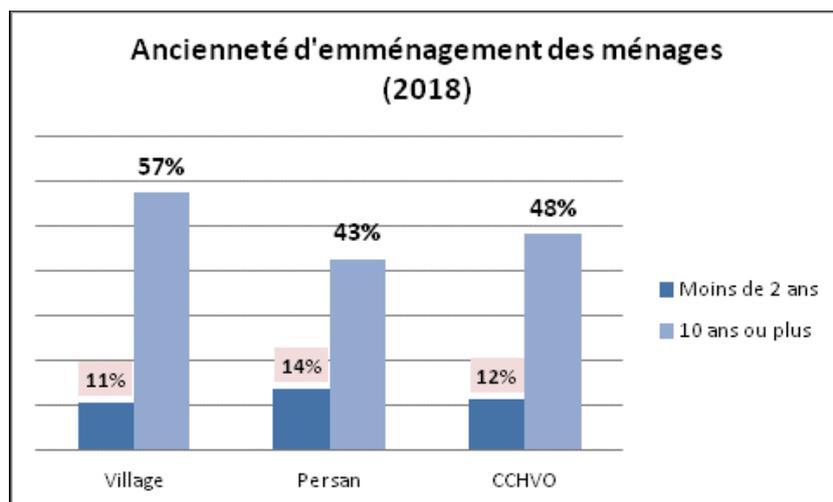
Une population étrangère en augmentation

Une augmentation globale de la part d'étrangers entre 2010 et 2018, avec une augmentation plus forte au Village : + 8 points au Village contre 3 pts sur la ville. Cependant, le rôle de quartier d'accueil reste limité par rapport à l'ensemble de la ville. Ces données s'expliquent notamment par le nombre assez important d'établissements d'hébergement (CADA, CHRS).



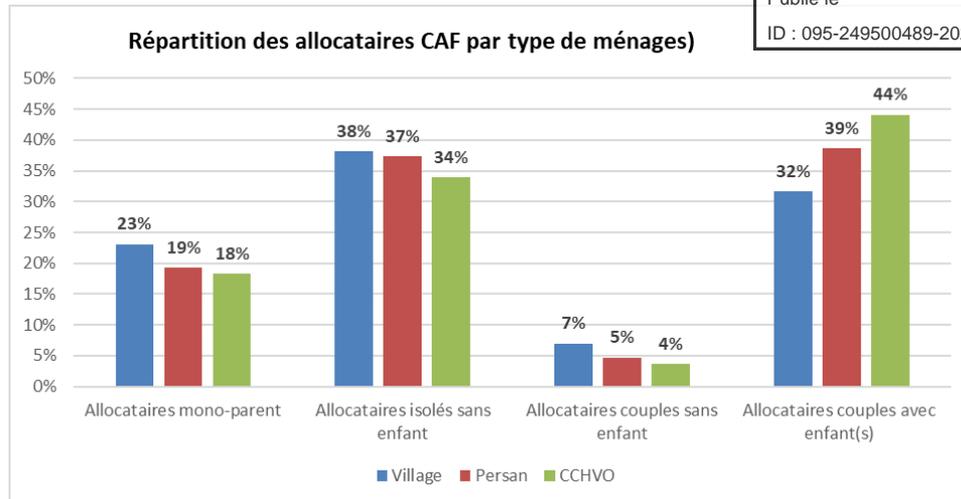
Une population installée majoritairement depuis plus de 10 ans

La population au Village est particulièrement stable avec 57% des habitants installés depuis plus de 10 ans (en comparaison, 43% des habitants de Persan vivent dans la commune depuis aussi longtemps). Les habitants du Village sont donc particulièrement stables, avec peu de renouvellement des populations.



B). Description de la constitution des ménages sur le quartier

Une population moins familiale au Village, isolée, (allocataires de la CAF) et un taux supérieur de familles monoparentales (61%).



C). Qualité de l'habitat et typologie des logements

Un parc social majoritairement détenu par Val d'Oise Habitat (VOH)

- 1094 logements
- Une organisation en proximité : 11 gardiens logés sur place (dès les années 90) et une antenne basée à Persan (4,5 ETP).
- Une population stable : Peu de rotation, trentaine de logements vacants sur l'année, des enfants qui cohabitent sur place.
- Un vieillissement de la population et des fortes problématiques d'isolement
- Beaucoup de personnes souffrant de maladies mentales : dans presque toutes les cages d'escalier : sont repérées par les gardiens des cas d'alcoolisme, de syndrome de Diogène, des conflits de voisinage lourds

Une réhabilitation attendue depuis des années

- Un parc de logements vieillissant avec peu de travaux d'amélioration
- Un programme de rénovation qui a démarré en 2021
- Une réhabilitation qualitative et des travaux importants prévoyant la réhabilitation de 1058 logements
- Une opération prévue pour 36 mois, d'un montant total de 46 millions d'euros supportés par le bailleur VOH.

Pour 2024, un nouveau bailleur intègre le QPV avec 2 bâtiments, il s'agit de CDC habitat. Des informations complémentaires seront à ajouter par la suite, notamment en ce qui concerne le conventionnement de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie (fin 2024). Elle sera alors ajoutée en annexe du présent document.

D). Une hausse de la précarité financière

Une forte précarité et des écarts importants avec la Ville, l'EPCI et le département est notoire sur le quartier.

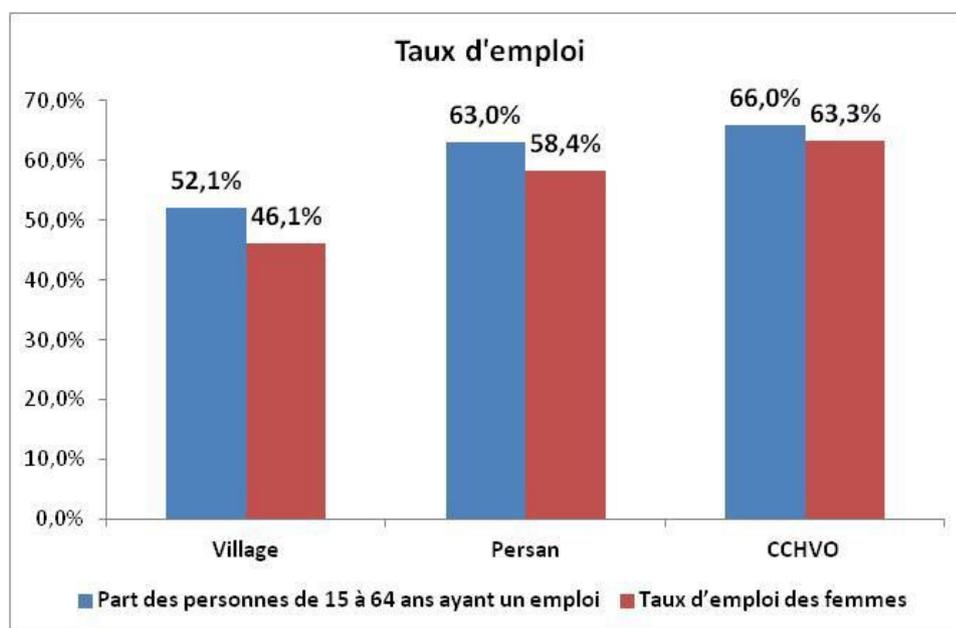
	Taux de pauvreté	Médiane revenu déclaré (€ mensuel)	Part des ménages imposés	Part des allocataires dépendants des prestations à 50% ou plus
Le Village	41,7%	960€	25%	nr
Persan	23,4%	1440€	45,2%	23%
CCHVO	15%	1780€	55,3%	19%
Val d'Oise	17%	1851€	66%	22%

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018 (2022 pour Département) / CAF 2019 pour les prestations sociales

E). Des difficultés de l'emploi sur le territoire

Un taux d'emploi plus faible sur le Village

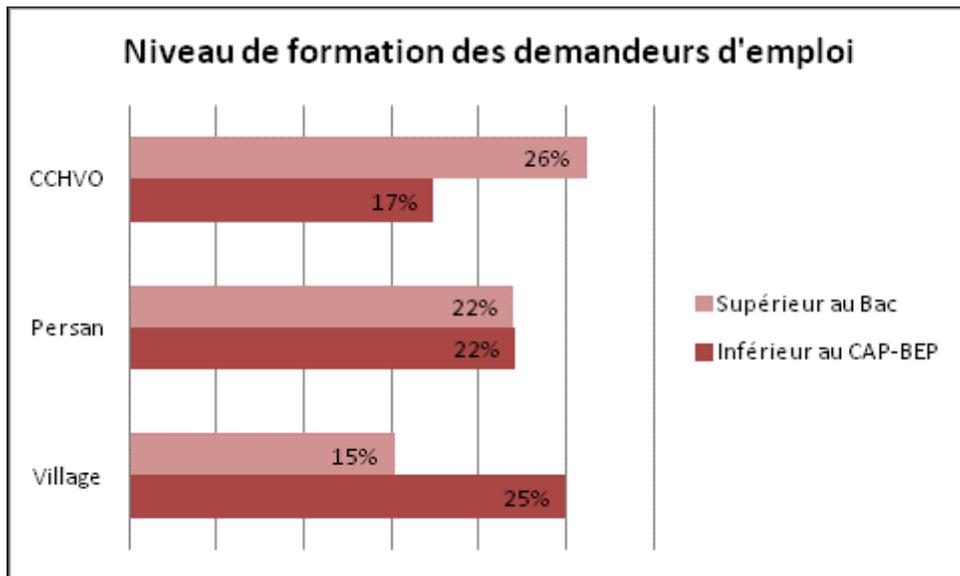
- Taux d'emploi plus faible pour les femmes sur l'ensemble du territoire
- Une part légèrement plus importante des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans au Village (15,2% contre 17,3% sur la CCHVO)



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

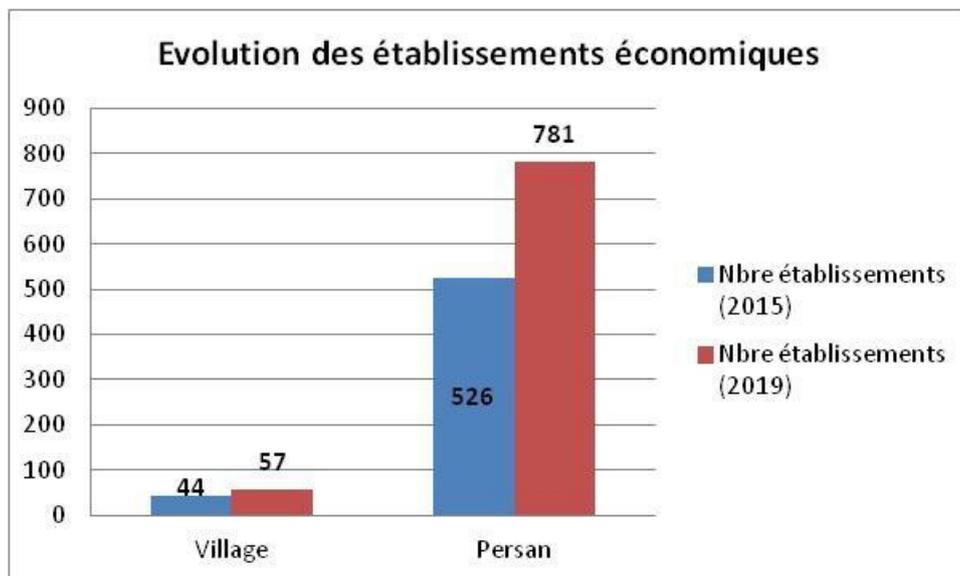
Des demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire avec un niveau

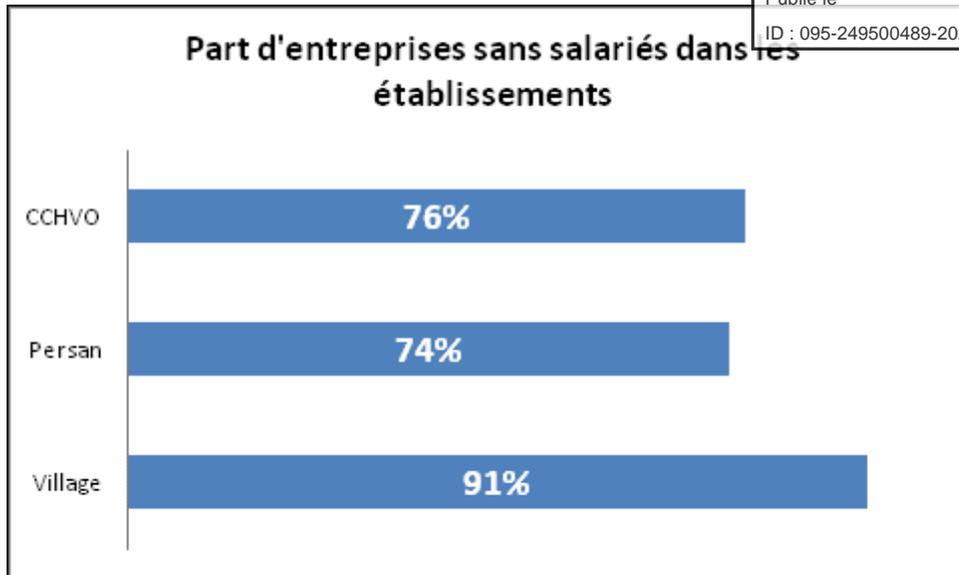
de formation plus faible



Un quartier avec un faible réseau économique

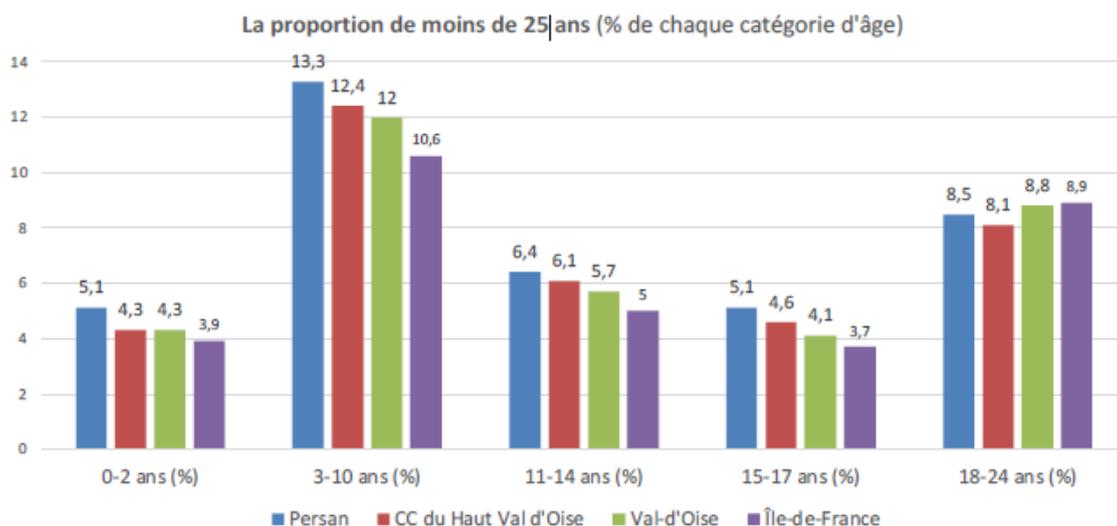
Des entreprises (dont commerces) peu nombreuses sur le QPV mais un léger renforcement pendant la période du dernier Contrat de Ville (+ 13) avec une part plus importante de TPE.





F). Education et établissements scolaires accessibles sur le territoire

Une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans



Les moins de 25 ans représentent :

- 38% de la population de Persan (44% pour Le Village)
- Beaucoup d'entre eux rencontrent des difficultés d'insertion et sont moins diplômés
- Part de jeunes Neet : 36% au Village et 25% sur Persan (contre 14% en Ile de France)
- Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés : 18% contre 43% en Ile de France.

Avec 1800 enfants scolarisés sur la commune, Persan est doté de plusieurs établissements scolaires :

- 4 écoles maternelles (Jean Jaurès, Paul-Éluard, Étienne Dolet)
- 4 écoles élémentaires (Jean Jaurès, Paul-Éluard 1 et 2)
- 2 groupes scolaires (de la petite section au CM2, Émilie Carles et Simone Veil)

Présentation des IPS des écoles de Persan sur 2022/2023 :

Nom de l'établissement	IPS
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES	88,1
ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD 1	85
ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD 2	82,6
ECOLE PRIMAIRE EMILIE CARLES	98,1

Toutes les écoles de la ville sont en zone REP.

Persan est également dotée de quatre accueils de loisirs dont de 2 accueils de loisirs en milieu ouvert.

La commune compte également un Collège (Georges-Brassens). L'IPS du collège pour l'année scolaire 2022-2023 était de 87,4. Un nouveau collège est également en cours de construction et est censé accueillir les élèves pour la rentrée 2024-2025.

Pour accompagner ces élèves, la commune dispose de différents dispositifs de soutien :

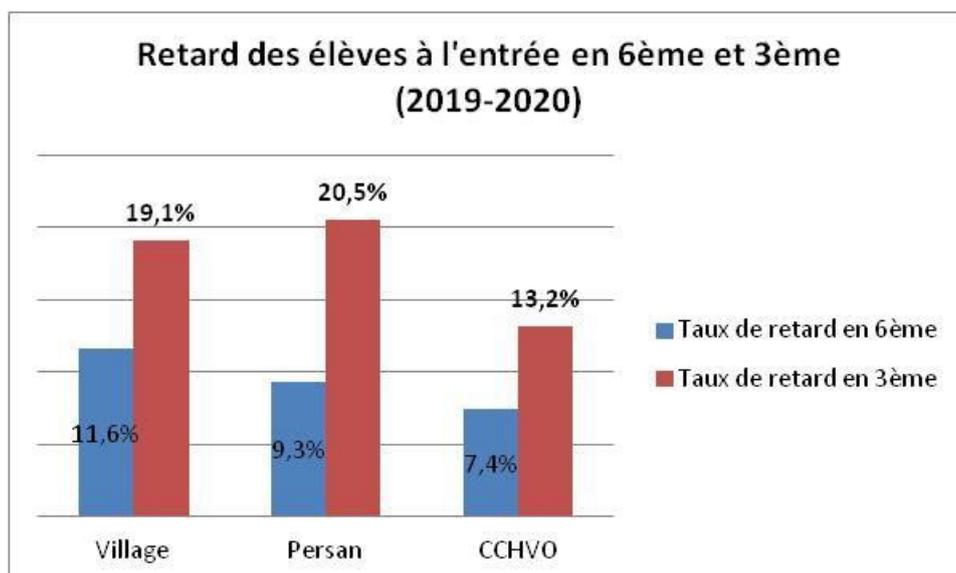
- SEGPA ;
- ULIS (classes unités localisées pour l'inclusion scolaire) au collège et à l'école primaire Simone Veil ;
- 2 Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) : écoles Jean Jaurès et Émilie Carles ;
- 1 Programme de Réussite Educative depuis 2014 ;
- 1 CLAS dans toutes les écoles.

La ville a également la volonté de développer davantage le dispositif de l'étude dirigée.

De nombreux élèves en retard scolaire et confrontés à de fortes difficultés sociales

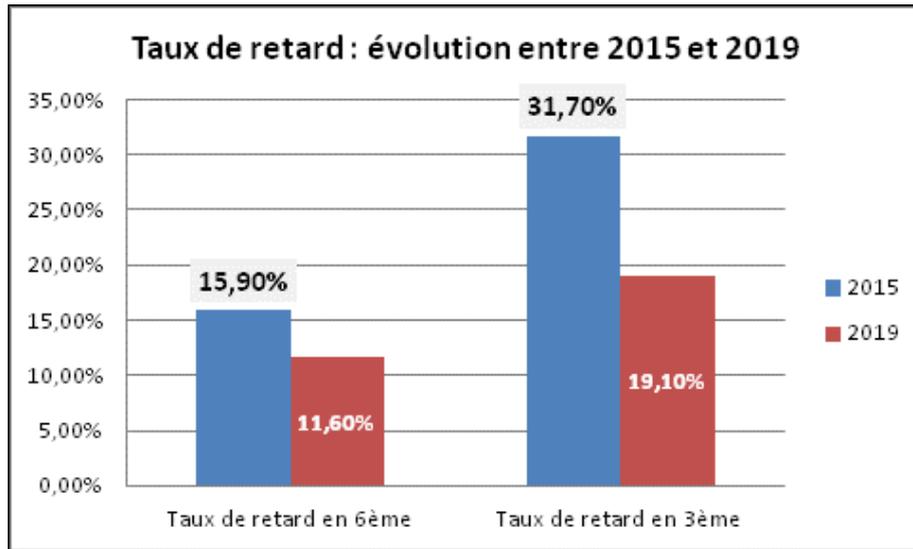
Des écarts scolaires entre le QPV et le reste de l'agglomération

- 4 points de plus sur la CCHVO pour le retard à l'entrée en 6ème et 6 points pour le retard en 3ème
- Un écart moindre avec la Ville de Persan
- Une amélioration notable entre 2015 et 2019

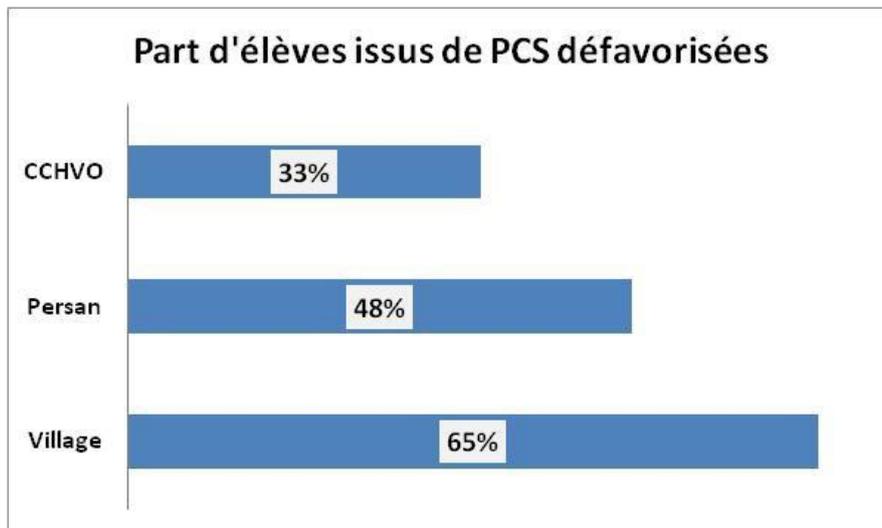




Seulement 58% des lycéens du Village sont scolarisés en filière générale à Persan et 67% pour l'ensemble du territoire de la CCHVO.

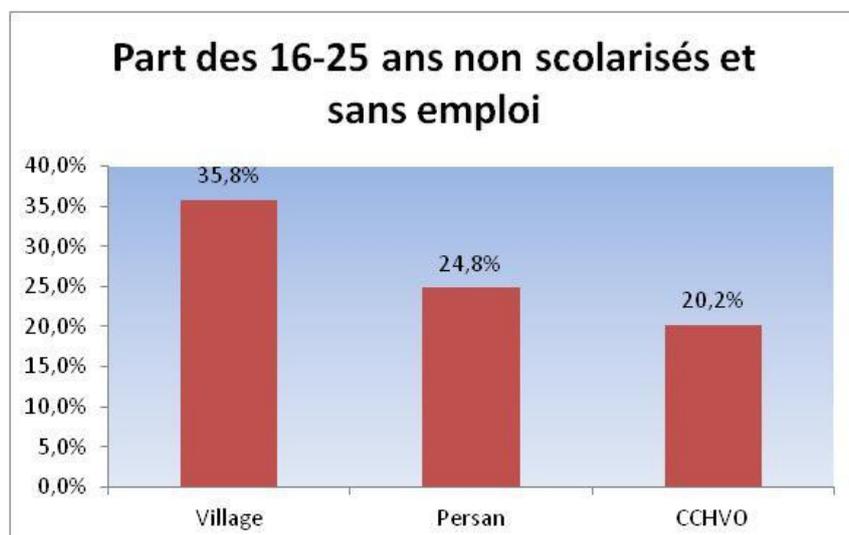


65% des élèves sont issus de familles défavorisées (presque 2 fois plus que la CCHVO).



Source : DEPP-2019

On note également une part très importante de jeunes « Neet » (ni en études, ni en emploi, ni en formation)



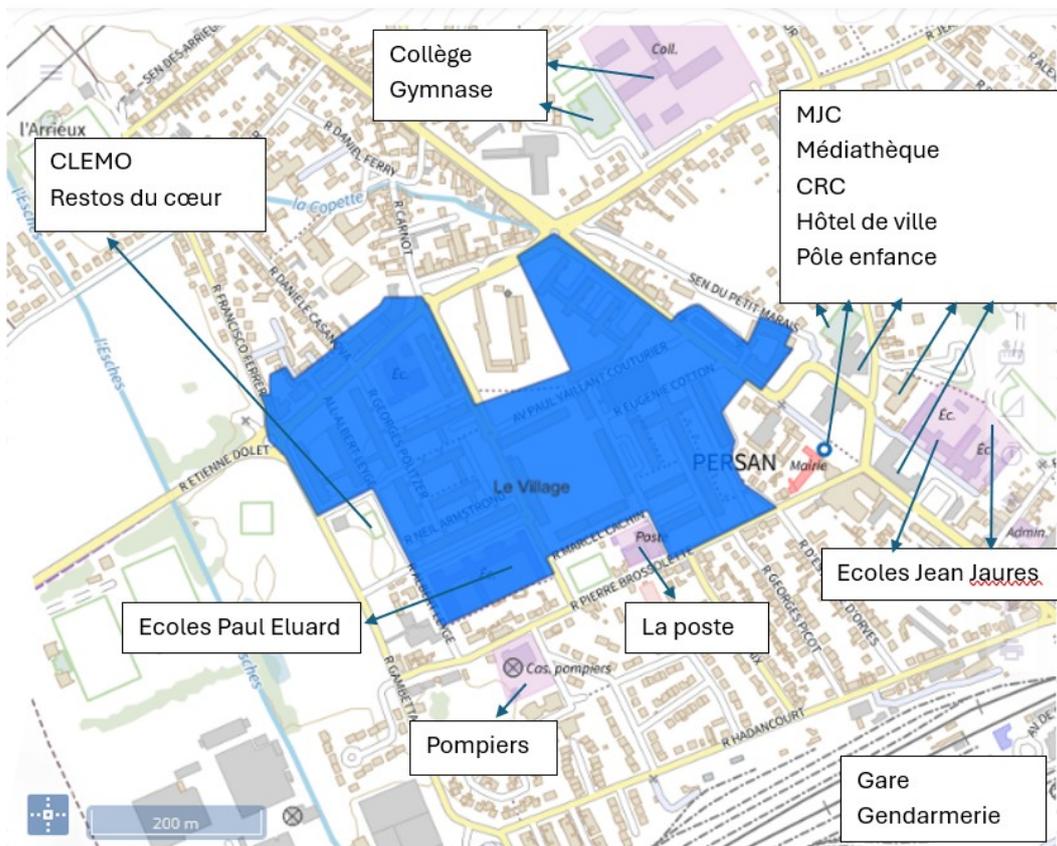
G). Les leviers disponibles renforçant le territoire

Des lieux ressources accessibles sur le quartier

Plusieurs services publics sont installés au cœur même du quartier :

- Le centre social l'Agora,
- La halte-garderie les petits lutins
- Le jardin d'enfants passerelle
- La ludothèque

Concrètement l'implantation centrale du quartier, permet à la population d'être à proximité de l'ensemble des services de la commune :



Une implication des acteurs permettant le développement d'actions diverses

- Un PRE très dynamique et reconnu par les habitants
- Un dispositif CLAS sur l'ensemble des écoles élémentaires
- Une MJC
- Des services culturels aux actions multiples : ludothèque, médiathèque, conservatoire
- Un service jeunesse et une éducatrice sportive
- Un centre social
- Une équipe de 2 éducateurs spécialisés et 1 chef de service
- Un bailleur, partenaire de la ville et impliqué dans la vie sociale du quartier

Des dispositifs politique de la ville déjà existants sur le quartier

Des actions phares autour de la citoyenneté

- Dispositif municipal : Pass citoyen (depuis 2016) : il s'agit d'une bourse citoyenne pour financer le projet du jeune (BAFA, mobilité, matériel scolaire, permis de conduire)...en contrepartie d'une "contribution volontaire" de 50H de travail d'utilité publique dans des services Ville (enfance/maison des seniors, manifestations municipales, centres social) ou auprès des associations du territoire (MJC,ESCP, CFJP...) + 10/12H de formation aux valeurs de la République, à la laïcité, à l'éducation aux médias et à la santé.
- Parcours citoyen européen : 19 jeunes de 17 à 22 ans (ouvert à tous même si bcp de jeunes du Village) ont pu découvrir 4 capitales européennes (Paris, Bruxelles, Berlin, Prague) autour d'un programme de citoyenneté européenne
- Coopérative jeunesse/service : Entreprise éphémère « par des jeunes pour des jeunes », qui permet de développer un projet et de découvrir le monde économique (autour de propositions de services : carwash, courses pour personnes âgées, archivage et déménagement) et d'obtenir un « job d'été »
- « Persan, l'été ça bouge » : Manifestation pendant tout le mois de juillet au parc Robespierre, pour tout public (enfants, jeunes, familles) : spectacles, cinéma, animations sportives, stands services Ville. 400 personnes par jour.

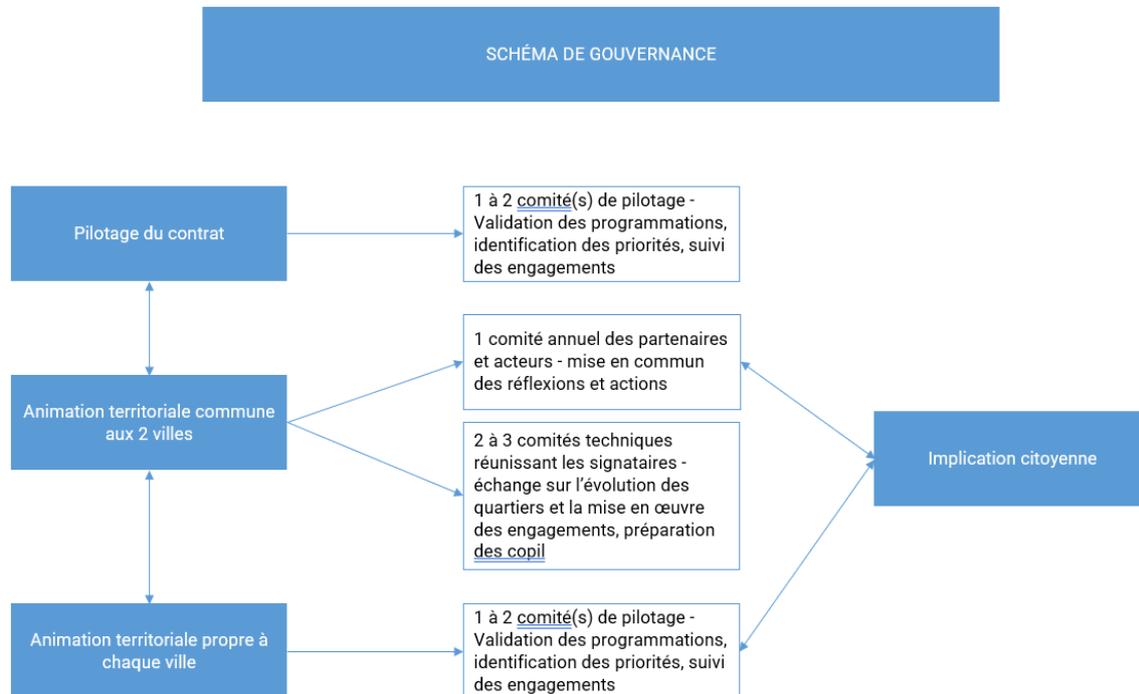
Des actions en faveur de la réussite éducative

- 2 dispositifs CLAS : dispositif d'accompagnement à la scolarité proposé dans les écoles et CLEMO de la ville pour les élémentaires et à la MJC pour les collégiens
- Le dispositif Passerelle, pour les exclus temporairement du collèges : accueil de jeune exclus pendant 2/3 jours dans le cadre d'ateliers animés par les différents partenaires (SMJ, PRE, MJC, Imaj, Gendarmerie)
- Le PRE : suivi personnalisé pour aider les enfants et les jeunes rencontrant des difficultés à réussir.

Une implication des acteurs associatifs locaux qui permet de développer des actions diverses

- Un orchestre à l'école en lien avec le conservatoire,
- Des séjours,
- Des animations culturelles et sportives,
- Des actions de lutte contre l'illettrisme,
- Des actions de soutien à la préparation des examens...

IV. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU CONTRAT : MISE EN PLACE D'ACTION ET MESURES D'IMPACT



1) La gouvernance du contrat

Le contrat de ville bénéficie de plusieurs niveaux d'instances de travail :

A). *Le comité de pilotage (COPIL)*

C'est l'organe stratégique et politique du contrat de ville ; il est co-présidé par Madame la Préfète déléguée à l'Égalité des chances et Messieurs les maires de Beaumont-sur-Oise et de Persan.

Il est composé des autres signataires du document :

- La Présidente de l'intercommunalité, ou son représentant,
- Le Procureur de la République, ou son représentant,
- La Présidente du Conseil régional d'Ile de France, ou son représentant,
- La Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise, ou son représentant,
- Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, ou son représentant,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Pôle Emploi,
- Les organismes des bailleurs sociaux Val d'Oise Habitat et CDC Habitat,
- Les représentants des habitants (Conseils citoyens, groupes de quartier...).

Prérogatives :

- Il précise, réajuste, et valide les orientations prioritaires,
- Il valide les plans d'actions et présente la programmation annuelle des crédits politique de la ville,
- Il dresse un bilan annuel de la programmation,
- Il contrôle le suivi des engagements de la mobilisation du droit commun et le suivi de l'évolution des quartiers et des fragilités à l'échelle du territoire.

Il se réunit une à deux fois par an.

B). Le comité technique (COTECH)

Il est composé des techniciens, représentant les signataires du contrat de ville. Il est organisé avec les parties prenantes pour préparer le comité de pilotage et suivre les travaux d'avancement du contrat.

Prérogatives :

- Il définit un plan d'actions pour chaque orientation,
- Il suit de manière opérationnelle la programmation,
- Il participe à la création des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Il se réunit au moins une fois par an pour échanger sur l'animation commune des quartiers. Un comité par quartier se réunit également une à deux fois par an pour réfléchir à la mise en place locale des actions.

En fonction des thématiques traitées, les membres sont conviés aux groupes de travail thématiques qui se réunissent chaque année, en fonction des priorités établies.

C). Les groupes de travail thématiques (GT)

Il s'agit de groupes de travail participatifs, qui ont vocation à créer des liens entre les acteurs et à animer dans la durée les travaux répondant aux orientations prioritaires présentées ci-dessus. Ils coconstruisent les différents objectifs et réfléchissent à la mise en place d'actions concrètes pour répondre aux besoins liés à la thématique en question. Ils se réunissent au moins 1 fois par an par groupe.

2) La participation citoyenne

Le principe de coconstruction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé ce principe. Dans cette logique, la phase de concertation menée lors de l'élaboration des nouveaux contrats-cadres aura permis d'associer les habitants à la définition des futures priorités pour les 6 prochaines années.

Les contrats de ville doivent donc prévoir un volet "Participation citoyenne" constituant le cadre formel d'association des habitants pour la durée du contrat. Ainsi, le rôle des habitants au sein des

instances de gouvernance de la politique de la ville devra être précisée. Les acteurs s'engagent de connaître le niveau de participation attendu (information, consultation, concertation, codécision, selon les thématiques).

Cette partie fera l'objet, dans un second temps, d'une annexe précisant :

- Les modalités de mise en œuvre d'une véritable dynamique de coconstruction conduisant à associer les habitants à la définition des priorités et des solutions permettant d'y répondre, à l'échelle de chaque quartier ;
- Les modalités et moyens permettant la mobilisation du plus grand nombre d'habitants, y compris ceux qui sont généralement les plus éloignés des démarches participatives, notamment les femmes, les jeunes et les personnes les plus précaires, de s'exprimer et de faire valoir leurs propositions ;
- Les moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés afin de sécuriser de façon pérenne les conditions matérielles de la participation ;
- Les outils d'évaluation qui permettront de suivre la participation et mesurer ses effets sur l'action publique et les parties prenantes.

Le format de la participation citoyenne dans les nouveaux contrats devra être défini au regard du contexte local : en s'appuyant sur les démarches de participation citoyenne déjà engagées sur le territoire, incluant les conseils citoyens, pouvant s'appuyer sur les maisons du projet dans les quartiers en renouvellement urbain, mais également via les tables de quartiers et les collectifs d'habitants présents et actifs. Il conviendra, le cas échéant, d'articuler plusieurs formes et outils de participation citoyenne, mais aussi de soutenir le déploiement des dynamiques là où elles sont moins développées.

3) Le suivi et l'évaluation

L'évaluation du contrat de ville répond à trois objectifs principaux. Elle a vocation d'une part, à mesurer l'évolution du diagnostic territorial depuis la signature du contrat de ville. Elle vise également à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme des actions mentionnées dans le contrat de ville. Enfin, l'évaluation sera l'occasion d'interroger la plus-value du contrat de ville et, le cas échéant, de penser au recalibrage des objectifs fixés.

En vertu de la loi de 2014, l'évaluation des contrats de ville doit être réalisée en deux temps. La première étape s'effectue ainsi à mi-parcours du contrat, afin de notamment réajuster la stratégie déployée en interrogeant les orientations du contrat de ville et en actualisant la programmation des actions. La deuxième étape intervient en fin de contrat avec l'idée d'apprécier les résultats eu égard de la stratégie initiale.

Les modalités d'évaluation :

1. Construction d'un protocole de suivi et d'évaluation en lien avec les partenaires du contrat de ville (utilité, moyens mobilisés, approche souhaitée)
2. Définition des indicateurs par quartier et construction d'un référentiel d'évaluation
3. Mobilisation des ressources nécessaires pour la conduite de l'évaluation (données INSEE, plateforme SIG, données communiquées par les partenaires signataires du contrat etc.)
4. Associer l'ensemble des partenaires du contrat de ville (acteurs institutionnels, associatifs, bailleurs sociaux, habitants, conseils citoyens ou autres instances participatives...)
5. Mise en forme du document final et présentation lors du COPIL

Un calendrier afin d'établir le référentiel de suivi et d'évaluation sera annexé au contrat ultérieurement.

4) Les engagements des partenaires

Le Contrat Quartiers Engagements 2030 implique la formulation des engagements des différents partenaires institutionnels signataires. Ces engagements s'inscrivent dans les 5 axes thématiques retenus à l'échelle des 2 quartiers prioritaires. Ils feront l'objet de fiches dédiées permettant de les expliciter qui seront annexées au présent document.

5) Vers un partenariat de données

La mise en œuvre du Contrat d'Engagements Quartiers 2030 implique la mobilisation de nombreux acteurs œuvrant à différentes échelles et dans des champs de compétences multiples tout en mobilisant les politiques publiques de droit commun.

Afin d'appréhender en flux les dynamiques à l'œuvre dans les deux quartiers, de mieux cerner les réalités et besoins de leurs habitants et de mesurer l'impact de l'action publique déployée et de renforcer le pilotage du contrat, il est nécessaire de faciliter l'accès aux données locales, et d'en renforcer le traitement.

Par données, il est question de la donnée produite par les administrations publiques au titre des politiques déployées dans les quartiers prioritaires, de la donnée d'intérêt général produite par les opérateurs privés œuvrant dans le cadre de politiques publiques (bailleurs) et enfin, potentiellement, de la donnée produite par les acteurs privés du territoire (mutuelles, associations, commerces, entreprises...).

Aussi, à travers le présent contrat et en lien avec la fonction d'observation portée par la communauté urbaine :

- L'ensemble des acteurs publics signataires s'engagent à produire et rendre accessibles leurs données publiques et les statistiques publiques relatives aux politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires du territoire pour la durée du contrat.
- Un partenariat de données sera développé avec les acteurs publics et les acteurs privés du territoire disposant de données privées d'intérêt général. A cette fin, seront définis des règles d'accès à chacun des jeux de données qui seront susceptibles d'être utilisés, prenant notamment en compte les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) et toutes les règles éthiques.

ANNEXES

A.1) Convention d'ATFPB

A.2) Engagements des partenaires

A.3) Fiches projet par quartier

A.4) Référentiel de suivi et d'évaluation du contrat

A.5) Les modalités d'implication des habitants



CONTRAT QUARTIERS ENGAGEMENTS 2030

BEAUMONT-SUR-OISE & PERSAN

2024 - 2030

Provisoires, à confirmer pour la signature officielle du contrat.

SIGNATAIRES DU CONTRAT :

<p>Philippe COURT Préfet du Val d'Oise</p>	
<p>Jean-Michel APARICIO Maire de Beaumont-sur-Oise</p>	<p>Valentin RATIEUVILLE Maire de Persan</p>

PARTENAIRES DU CONTRAT :

<p>Catherine BORGNE Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise</p>	<p>Valérie PECRESSE Présidente du Conseil régional de la Région Ile-de-France</p>
<p>Marie-Christine CAVECCHI Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise</p>	<p>Pierre SENNES Procureur de la République de Pontoise</p>
<p>Olivier WAMBECKE Directeur académique des services de l'Education nationale du Val d'Oise</p>	<p>Laureen WELSCHBILLIG Directrice Territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Val d'Oise</p>
<p>Christelle KISSANE Directrice Générale de la Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise</p>	<p>Jean-Philippe DELCOURT Directeur Territorial de France Travail du Val d'Oise</p>

BPI France	Michelle ALART Présidente de l'association IMAJ
Jocelyne GANTOIS Présidente d'Initiative 95-78	Lucie MICCOLI Présidente de la Mission Locale de Taverny
Séverine LEPLUS Directrice 95 de Val d'Oise Habitat	Eric DUBERTRAND Directeur Interrégional Ile-de-France CDC Habitat
Caisse des Dépôts	

Fait à : _____

Le